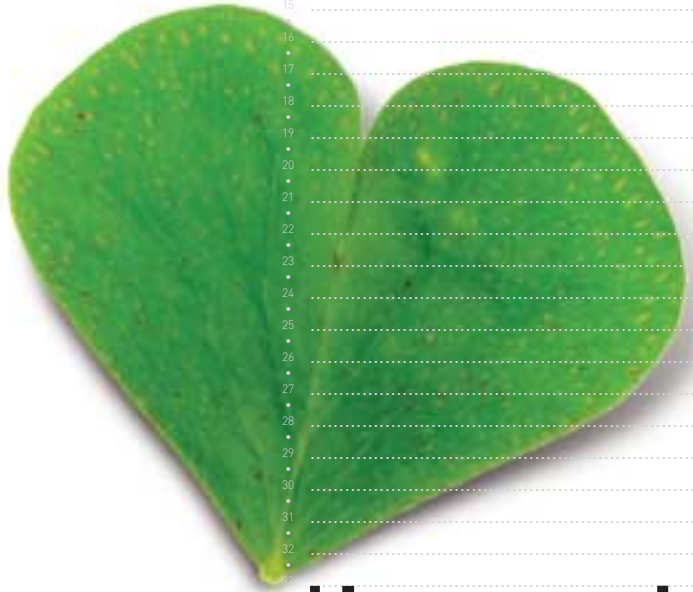


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63



aimons l'avenir

Plan d'actions

2007 / 2009 // // // // // // //

AGENDA 21 GRAND LYON

UN NOUVEAU PLAN D' ACTION AGENDA 21 : 2007/2009

S'appuyant sur l'état d'avancement du Plan d'actions Agenda 21 2005 - 2007 réalisé au mois de juin 2007, un travail d'actualisation a été engagé avec le Comité de suivi Agenda 21, la Direction générale des services, les correspondants développement durable et le Conseil de développement du Grand Lyon.

Le bilan du Plan d'actions Agenda 21 2005 - 2007 est disponible sur le site www.grandlyon.com

Fruit d'une vision alliant pragmatisme et recherche d'exemplarité, ce nouveau plan d'actions a été organisé :

- **Selon 5 axes positionnant la politique de développement durable du Grand Lyon :**

- Mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques,
- Promouvoir une « gestion économe des ressources »,
- Penser coût global,
- Favoriser une nouvelle approche dans un souci constant de proximité et de diversité des services,
- Montrer l'exemple.

- **Selon 5 orientations stratégiques :**

- Favoriser tout à la fois la cohésion sociale et le développement économique,
- Lutter contre l'effet de serre,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Animer le territoire et accompagner les communes dans la prise en compte du développement durable,
- Mobiliser l'institution pour un développement durable.

L'orientation n°2 est appelée à structurer le Plan climat Grand Lyon en cours d'élaboration

- **En 100 actions programmées à court, moyen et long terme.**

- **Chaque action est déclinée sous la forme d'une fiche action identifiant le service en charge de l'action, le budget, les partenaires ainsi que des indicateurs.**

1^{ÈRE} ORIENTATION - LE GRAND LYON FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Grand Lyon accompagne le développement économique de son territoire en prenant mieux en compte le développement durable

- / 1 / Développer une stratégie économique partenariale au service du développement de la métropole. Page 3
- / 2 / Conforter le Pôle "Chimie-Environnement". Page 4
- / 3 / Accompagner les territoires par la mise en place de développeurs économiques Page 5
- / 4 / Renforcer les missions portant sur la requalification des Zones Industrielles Page 6
- / 5 / Appuyer la création de filières économiques dans le domaine de l'environnement. Page 7
- / 6 / Soutenir des initiatives et des opérateurs favorisant la création d'activités à tous les stades pour les personnes éloignées de l'emploi Page 8
- / 7 / Favoriser la mobilité des personnes en insertion. Page 9
- / 8 / Consolider une organisation interne et Développer des expérimentations et des projets en faveur de l'économie sociale et solidaire Page 10
- / 9 / Développer des plans d'actions territoriaux promouvant l'économie solidaire Page 11
- / 10 / Favoriser le commerce équitable Page 12
- / 11 / Développer des jardins collectifs et familiaux Page 13

• Le Grand Lyon favorise un développement pour tous

- / 12 / Mettre en œuvre le Contrat de cohésion sociale et urbain. Page 14
- / 13 / Favoriser le développement des opérations d'habitat mixtes (promoteurs/opérateurs sociaux) Page 15
- / 14 / Développer la prospection foncière communautaire en relation avec les communes. Page 16
- / 15 / Accueillir et améliorer l'habitat des gens du voyage. Page 17
- / 16 / Temps des territoires et temps des entreprises : démultiplier les expérimentations Page 18
- / 17 / Diagnostiquer les territoires pour une mobilité plus adaptée aux rythmes des habitants. Page 18
- / 18 / Débattre et faire avancer la réflexion sur l'usage du temps pour parvenir à des changements de pratiques Page 20
- / 19 / Conforter la stratégie de coopération décentralisée du Grand Lyon Page 21
- / 20 / Développer les échanges de savoir-faire pour contribuer à la formation des partenaires étrangers et capitaliser les bonnes pratiques du Grand Lyon Page 22

Action n°1**Développer une stratégie économique partenariale au service du développement de la métropole : Grand Lyon Esprit d'Entreprendre****Objectifs stratégiques :**

- Mettre en œuvre de nouveaux projets,
- Partager des critères de développement durable,
- Associer les partenaires sociaux aux actions économiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Afin d'accompagner la stratégie économique de la métropole lyonnaise, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, le Grand Lyon, le MEDEF Lyon-Rhône et la CGPME du Rhône se sont rassemblés au sein d'une démarche de gouvernance économique. Ils ont défini ensemble une stratégie partenariale : Grand Lyon Esprit d'Entreprise.

Six actions stratégiques y sont développées :

- Lyon – Ville de l'entrepreneuriat,
- Rapprocher et innover,
- Renforcer les pôles de compétences,
- Promouvoir le territoire métropolitain,
- Aménager le territoire métropolitain,
- Eco-développer.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Le Grand Lyon souhaite à travers cette démarche faire connaître l'Agenda 21 communautaire, le confronter aux démarches de développement durable menées par ces partenaires et les entreprises investies sur ce chantier et imaginer des modalités d'échanges d'expériences permettant à chacun de progresser vers un développement durable. A travers Grand Lyon Esprit d'Entreprise, il est possible de faire progresser les acteurs économiques mais aussi les institutions sur des démarches partenariales en ce qui concerne le développement durable.

Il s'agit de développer l'économie verte sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en lien avec les laboratoires de recherche locaux et les acteurs économiques soucieux d'innover.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDEI -DSE**Partenaires**

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, le MEDEF Lyon-Rhône et la CGPME du Rhône

Indicateurs de suivi

Nb d'acteurs engagés dans des groupes de travail et des actions relevant du développement durable

Action n°2**Conforter le pôle Environnement / Chimie****Objectifs stratégiques :**

- Poursuivre la mise en réseau des acteurs locaux et l'animation du Pôle Environnement-Chimie en lien avec AXELERA,
- Anticiper les mutations de la chimie traditionnelle et Pérenniser et développer des emplois liés à la chimie environnement,
- Appuyer un intergroupe PME - PMI.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En partenariat avec Arkema, Rhodia, Suez, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et l'IFP (Institut Français du Pétrole) un pôle de compétitivité intitulé "Chimie-Environnement Lyon et Rhône-Alpes" est engagé depuis 2005.

Ce projet, initié avec l'appui du Grand Lyon, vise à élaborer des programmes de recherche innovants pour le développement d'une chimie plus dynamique, plus compétitive et encore plus respectueuse de l'environnement. Les projets de coopération réunissent autour de thématiques clefs industrie, formation et recherche académique. Les grands thèmes identifiés portent sur la catalyse, les procédés et les matériaux. Plus de 12 projets regroupant clients, fournisseurs et laboratoires de recherche sont d'ores et déjà élaborés.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Dans le cadre de l'Agenda 21 du Grand Lyon et en lien avec l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie, deux nouvelles orientations de travail sont engagées :

- Aider AXELERA dans son rôle de fédération des entreprises, université et centres de recherche autour de projets d'innovation technologique portant sur la chimie verte : "Jeudi d'Axelera" (rencontres de l'ensemble des acteurs chimie environnement); organisation de colloques ou évènements scientifiques permettant

la mise en réseau de ces acteurs et leur visibilité internationale ; mobilisation des PME autour des enjeux liés à la Formation et à l'image de la filière chimie.

- Cette action sera engagée plus particulièrement dans le cadre de l'agenda 21 Vallée de la Chimie. Il s'agit de faire émerger l'échange de bonnes pratiques entre les grands groupes et le PME-PMI (parrainage, formation) afin de mieux ancrer le Pôle au territoire local

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDEI - DSE**Partenaires**

Arkema, Rhodia, Suez, CNRS, IFP

Indicateurs de suivi

Nb d'action développée sur le mode partenarial

Action n°3**Accompagner les territoires par la mise en place de développeurs économiques****Objectifs stratégiques :**

En matière économique, Il est nécessaire d'assurer une présence communautaire proche du terrain, auprès des entreprises, des collectivités locales et acteurs économiques :

- Suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- Être plus réactif et se rapprocher du temps de l'entreprise,
- Favoriser la déclinaison des politiques économiques au niveau local ; particulièrement les sites relevant d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociales,
- Finir le maillage du territoire communautaire.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le plan de mandat la proximité est une des priorités de l'agglomération : voir loin, être proche. En matière économique, Il est nécessaire d'assurer une présence communautaire proche du terrain, auprès des entreprises, des collectivités locales et acteurs économiques.

- Permet de suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- Permet d'être plus réactif et de se rapprocher du temps de l'entreprise,
- Favorise la déclinaison des politiques économiques au niveau local,
- Nourrit les réflexions stratégiques économiques des collectivités locales.

Cette animation économique de proximité se matérialise par la mise en place sur chaque territoire des conférences des maires de développeurs économiques ayant pour mission :

- Aider les entreprises dans leurs projets immobiliers et fonciers (implantation, extension).
- Soutenir les entreprises dans leurs problématiques d'environnement de développement (accessibilité, assainissement...)
- Diffuser auprès des entreprises l'offre de services communautaires
- Aider à la réalisation de diagnostics économiques par conférence des maires

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Il est prévu de développer et conforter une offre de service plus forte de la compétence multiple, une animation plus en articulation avec les acteurs des CCUS, une amorce de réalisation de plan de développement économique par territoires CCUS

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDEI - DSE**Partenaires**

CCIL, Chambre des métiers, Confédération patronale, communes

Indicateurs de suivi

Nombre de rencontre d'entreprises,
Nombre de projets communs mis en œuvre avec les acteurs locaux

Action n°4**Renforcer les missions portant sur la requalification des zones industrielles****Objectifs stratégiques :**

- Définir un « bouquet de services » sur l'ensemble des ZI,
- Inclure de nouvelles ZI en requalification,
- Elaborer un référentiel « Zone industrielle durable ».

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A l'origine l'idée était de concentrer dans un temps et un périmètre donnés les moyens du Grand Lyon afin de requalifier des zones d'activité économique créées pour la plupart dans les années 1960-70 et sur lesquels des problèmes de vieillissement accéléré des équipements étaient constatés (voirie, eau, accessibilité transports en commun, etc.). De plus en plus cette mission tend à évoluer vers une action de requalification concertée, plus en accord avec les attentes des partenaires économiques potentiels. Il s'agit d'apporter aux acteurs économiques une meilleure offre en terme de qualité (meilleur service, plus efficace : signalétique, accessibilité, etc.) et en terme de quantité (il s'agit de palier à la pénurie de foncier dédiée au développement économique sur le Grand Lyon).

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

- Proposer sur l'ensemble des zones industrielles une offre de services globale et adaptée aux activités industrielles afin d'éviter l'éparpillement des actions,
- Poursuivre la requalification des ZI engagées depuis 2004, tout en développant la démarche auprès des ZI de Collonges, Villeurbanne, etc.
- Accompagner la mise en œuvre d'un premier Ecopole (secteur Vallée de la Chimie) et réaliser un référentiel portant sur l'aménagement durable des ZI.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDEI - DGDU**Partenaires**

Communes, CCIL,
Associations d'industriels,
SEPAL, ALE, SOBERCO

Indicateurs de suivi**Requalification ZI**

Nb de zones requalifiées

Action n°5**Appuyer la création de filières économiques dans le domaine de l'environnement****Objectifs stratégiques :**

- Poursuivre le travail réalisé dans le cadre des pôles de compétitivité AXELERA et LUTB par le développement d'une logique industrielle et de recherche,
- Positionner le Grand Lyon en terme « d'économie verte » sur des segments précis,
- Une posture particulière de la collectivité sur ce domaine, puisqu'elle peut influencer par le biais des réglementations et d'expérimentations spécifiques (Eau, Transport, etc...).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il apparaît que le développement d'une économie verte peut être une opportunité à saisir pour la métropole lyonnaise. En ce sens, il devient important de renforcer l'excellence économique et scientifique pour répondre aux enjeux de société : appréhender les changements climatiques, la réduction des ressources naturelles, répondre au défi énergétique, etc.

Le Grand Lyon propose d'appuyer le développement d'une activité « cleantech » : Voici quelques pistes de réflexion qui pourront être traitées dans le cadre d'une nouvelle stratégie économique du Grand Lyon :
Energie solaire, solutions transports, traitements de l'eau et des déchets, bâtiments et équipements durables, biocarburants et biomatériaux.....

Déroulement de l'action

La logique de développement des « Cleantechs » est différente des précédentes vagues technologiques comme le numérique ou les sciences de la vie. Elle est très tirée par les régulations publiques. Ces contraintes doivent stimuler l'innovation, la conception d'équipements et de technologies propres et donc un avantage concurrentiel pour les entreprises et le territoire. L'agglomération lyonnaise n'est pas en capacité d'édicter de telles normes. Elle peut par contre expérimenter et proposer des démonstrateurs et appuyer le développement

de la Recherche et Développement des technologies propres (veille technologique, développement de partenariat, etc.)

Il s'agit par ailleurs de soutenir le réseau des éco-acteurs lyonnais.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDEI

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les grands groupes économiques,
Les universités lyonnaises
GLEE
Chambres consulaires
APPEL

Action n°6**Soutenir des initiatives et des opérateurs favorisant la création d'activités à tous les stades pour les personnes éloignées de l'emploi****Objectifs stratégiques :**

- Améliorer la qualité du service aux créateurs : territorialisation de l'accueil, proximité et qualité,
- Développer la transmission/reprise en faveur des publics cibles,
- Semer l'esprit d'entreprendre :. Développer les pratiques d'essaimage social permettant la création d'activités nouvelles,
- Renforcer les dispositifs de financement de proximité,
- Créer un observatoire des bonnes pratiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Depuis 2004, il existe le dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). Cette démarche, initiée par le Grand Lyon et les principaux acteurs économiques locaux, permet d'offrir aux porteurs de projet un service de proximité à travers une organisation territorialisée de l'accompagnement et une clarification des compétences de chaque organisme. Chaque créateur peut s'adresser à la porte d'entrée la plus proche de chez lui et être ensuite orienté, selon son profil et la nature de son projet, vers le bon interlocuteur. LVE propose également un soutien dédié aux entreprises innovantes.

Une nouvelle étape doit être franchie en ce qui concerne L-VE. Ce dispositif doit en effet être plus en lien avec le territoire et les quartiers. Il faut passer d'une logique de guichet à une logique de projet. A ce titre, il est proposé d'élaborer un axe stratégique d'agglomération « espaces quartiers » intégré dans L-VE.

Déroulement de l'action

- Le Grand Lyon souhaite participer aux dispositifs Maisons de l'emploi et des Contrats Territoriaux Emploi Formation. A ce titre, le Grand Lyon souhaite adhérer aux Maisons de l'Emploi en tant que membre constitutif,
- Soutenir 15 structures territoriales (dispositifs de création d'activités) dans les sites de Contrats urbains de cohésion sociale ou agissant pour les publics fragilisés,
- Intégrer dans la gouvernance L-VE un groupe de travail « espaces quartiers ».

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDEI
DGDU - Service Politique de la Ville et Renouvellement Urbain (PVRU)

Partenaires

Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de Métiers du Rhône, GIL MEDEF Lyon-Rhône, C.G.P.M.E. du Rhône, UR SCOP Rhône-Alpes, Centre d'Information des Femmes, Action'elles, , Vouloir Entreprendre, ALLIES - PLIE de Lyon, PLIE UNI-EST, ARADEL, ADIE, RDI , Boutique de Gestion - Action Conseil, CREONS, Agence d'Urbanisme

Indicateurs de suivi

Nb de créateurs accueillis dans le dispositif (dont nombre public en difficulté)

Action n°7**Favoriser la mobilité des personnes en insertion****Objectif stratégique :**

- Consolider le programme « mobilité pour tous » par l'identification d'un opérateur unique.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

La mobilité des personnes en insertion est un frein à l'accès à l'emploi. Ce constat a conduit à la mise en place d'un programme « Mobilité pour tous » qui permet à des personnes en parcours d'insertion professionnelle de bénéficier d'un service de transport à la demande pour se rendre sur leur lieu de travail lorsque celui-ci n'est pas desservi par le réseau de transport en commun. Il a également permis la création d'une ligne de transport entre la zone industrielle de Chassieu, le tramway à St Priest et le métro à Vénissieux, et enfin la mise en place d'une tarification spéciale des titres de transport des bénéficiaires des PLIE (Plans locaux pour l'insertion par l'économie). Cette mission confiée à l'association Uni-Est, est en phase d'évolution. En effet, pour pérenniser le dispositif du Transport à la demande, il est nécessaire de mettre en place d'un opérateur unique.

Déroulement de l'action

Il est nécessaire de mettre en place d'un opérateur unique à partir de 2008 afin d'élargir le type de public transporté et les prescripteurs mobilisés.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU

Service Politique de la Ville et Renouvellement Urbain (PVRU)

Partenaires

Les PLIE, Uni-Est, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de Métiers du Rhône, GIL MEDEF Lyon-Rhône, C.G.P.M.E. du Rhône, UR SCOP Rhône-Alpes, Agence d'Urbanisme

Indicateurs de suivi

Nb de personnes aidées

Action n°8**Développer des expérimentations et des projets en faveur de l'économie sociale et solidaire****Objectifs stratégiques :**

- Conforter le Comité d'orientation et affirmer la mise en place de groupes de travail portant sur la création d'activité, la finance solidaire et le développement du territoire,
- Initialiser des projets de coopératives d'habitats,
- Appuyer des coopératives d'activités d'emplois,
- Lancer une réflexion sur les services à personne.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

L'économie sociale et solidaire représentait au 1^{er} janvier 2001, 10% des établissements employeurs et 10% des salariés de la Région Rhône Alpes. L'INSEE évaluait 55000 emplois relevant de ce secteur d'activité pour l'agglomération lyonnaise en 2000. L'économie sociale et solidaire est un ensemble vaste qui paraît très hétérogène. Nous retrouvons des coopératives de consommateurs, de salariés ou d'employeurs. Les mutuelles, les associations (social, éducation, santé, sport, culture, loisir).

Sur le territoire Grand Lyon il existe des structures d'appui à la création d'activités dans ce domaine et des structures de financement spécifiques. La ville de Lyon est quant à elle une collectivité qui suit particulièrement cette problématique (participation à des réseaux d'experts, organisation de manifestation, expertise, etc.). La Communauté urbaine de Lyon s'attache à valoriser les initiatives individuelles et collectives pouvant s'inscrire dans ce cadre :

- les projets portés par des personnes au chômage,
- les projets générant une utilité sociale,
- les projets collectifs relevant d'un statut juridique associé à l'économie sociale et solidaire

Déroulement de l'action

- Il s'agit de favoriser autour de thématiques ciblées la mise en réseaux des acteurs locaux afin de mener des projets conjoints.

Exemple : la mise en ligne d'information portant sur l'insertion par l'économie sur le site www.lyonbusiness.org

- Le Grand Lyon souhaite accompagner le processus de création d'une coopérative d'habitats portée par des habitants. Des premiers projets pourraient être réalisés sur le site de la Duchère et de la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne.
- Le Grand Lyon apporte un appui financier et une mission d'accompagnement à la création de coopératives d'activités et d'emploi
- Une étude doit permettre d'identifier les services de proximité et les besoins d'adaptation des logements dont les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent avoir besoin au quotidien. Cette expérimentation pourra être menée auprès des communes de Bron et Vaulx en Velin sous condition des aides FEDER

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU, DGDEI

Partenaires

Ville de Lyon,
Associations locales

Indicateurs de suivi

Nb d'action développée sur le mode partenarial

Action n°9**Développer des Plans d'actions territoriaux en lien avec l'économie sociale et solidaire****Objectif stratégique :**

- Amplifier le lien entre développement économique et insertion.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Jusqu'à présent, le Grand Lyon a engagé en lien avec les communes et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux de nombreuses actions en matière de développement économique local et en terme d'insertion économique et sociale. Ces actions viennent consolider les compétences et les projets menés par les 57 communes du Grand Lyon.

Il est proposé de mieux articuler les actions engagés et de mieux faire le lien avec les partenaires d'actions en mettant en œuvre des Plans d'action territoriaux portant sur les sujets de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion.

Déroulement de l'action

Cinq territoires sont volontaires pour tester cette démarche :

- Lômes et Coteaux du Rhône,
- Porte des alpes avec le dispositif RESEEL,
- Porte du sud avec le dispositif AREELYS,
- Plateau nord et Rhône Amont
- Val de Saône.

Un lien entre ces projets territoriaux et les deux agendas 21 territoriaux Val de Saône et Vallée de la Chimie sera mené afin de croiser les attentes et conforter les actions.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDEI

DGDEI - DSE- Développeurs économiques

DGDU - PVRU

Partenaires

Les Conférences des maires

Les communes engagées dans le cadre des projets de territoire

Indicateurs de suivi

Nb d'action développée sur le mode partenarial

Action n°10**Favoriser le développement du commerce équitable****Objectifs stratégiques :**

- Faciliter une communication sur le commerce équitable,
- Poursuivre l'effort entrepris concernant la formation au commerce équitable à travers le plan éducation à l'environnement vers le développement durable,
- Intégrer ce critère dans le cadre de commande publique de la collectivité,
- Mieux croiser nos actions engagées dans le cadre de la coopération décentralisée avec les enjeux du commerce équitable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le commerce équitable est une approche alternative au commerce international conventionnel. C'est un partenariat commercial qui vise un développement durable pour des producteurs exclus ou désavantagés. Il cherche à réaliser cela en proposant de meilleures conditions commerciales, en éduquant pour provoquer une prise de conscience et en menant des campagnes.

L'objectif du commerce équitable est bien de remettre l'homme au centre de l'économie selon certains principes :

- assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans,
- garantir les droits fondamentaux des personnes
- instaurer des relations durables entre partenaires économiques,
- favoriser la préservation de l'environnement
- proposer aux consommateurs des produits de qualité
- assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires

Déroulement de l'action

Il convient de poursuivre cette dynamique en reliant les initiatives engagées aux politiques communautaires comme l'agriculture-périurbaine, la coopération décentralisée, la commande publique, etc. afin de trouver de nouvelles marges de progression.

A ce titre, Le Grand Lyon poursuivra son appui financier et logistique au montage du Salon international du commerce équitable ainsi que dans le cadre de La Semaine internationale de la Solidarité organisée conjointement par L'association SILLON, la Ville de Lyon et le Grand Lyon

Coordinateur(s) Grand Lyon

Action multiservices : DRI, DPSA, DGDU, DGDEI

Partenaires

Ville de Lyon,
Associations locales

Indicateurs de suivi

Nb d'action développée sur le mode partenarial

Action n°11**Développer des jardins collectifs****Objectifs stratégiques :**

- Accompagner la réalisation de jardins d'insertion sur le territoire de l'agglomération,
- Coordonner le suivi et la mise en œuvre de ces réalisations.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les jardins familiaux et d'insertion contribuent au maintien d'un lien fort entre le citoyen et son environnement naturel. De plus, le jardin génère des échanges et un respect que l'on ne trouve dans aucune autre activité immédiatement accessible pour les populations urbaines, surtout dans des conditions modestes.

Les jardins familiaux et collectifs permettent de rééquilibrer l'accès au milieu naturel grâce à la capacité qu'ils possèdent à regrouper des populations de toutes origines sociales. C'est aussi un facteur d'intégration sociale et de mixité car ils dépassent les différences. Ils permettent aussi de proposer une activité valorisante pour la personne.

En plus de participer à la santé psychologique des jardiniers qui le pratiquent, le jardin contribue également à la santé physique à travers une alimentation beaucoup plus équilibrée. L'absence de moyens financiers dans un ménage peut être compensée sur le plan de l'alimentation par l'exploitation d'un jardin.

Le jardin peut être aussi, au-delà d'un espace de production et de vie sociale, un espace d'insertion sociale ou économique. Les démunis réapprennent là les gestes et les habitudes du travail dans un environnement moins contraignant que celui de l'entreprise : vie en plein air, travail en équipe sur des parcelles collectives, encadrement technique et social, exigence de qualité de production. Les Jardins sont sans doute l'activité dans laquelle

les bénéficiaires mettent le plus d'eux-mêmes : semer et récolter pour les autres, c'est se sentir doublement utile.

Déroulement de l'action

Il s'agit de poursuivre l'appui financier et méthodologique à la réalisation de nouveaux jardins collectifs à travers le programme « Jardinons le Grand Lyon ». Aller au-delà des 60 jardins collectifs existants en s'appuyant sur les associations relais : formation aux habitants, partage de bonnes pratiques, etc.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Ecologie urbaine

Partenaires

Associations environnementales
Conseil général du Rhône
Conseil Régional RA

Indicateurs de suivi

Nb de nouveaux jardins créés

Action n°12**Mettre en œuvre le Contrat de Cohésion Urbaine et Sociale****Objectifs stratégiques :**

- Mettre en œuvre le programme de renouvellement urbain conventionné par l'ANRU et élargissement à la première couronne de l'agglomération lyonnaise,
- Prévenir les discriminations (au logement, à l'emploi, à l'éducation) et renforcer le processus d'intégration,
- Favoriser l'accès à la culture en confortant la participation des habitants à certains événements culturels ou festifs.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Politique de la ville est le nom donné à une politique de requalification urbaine appliquée à des quartiers défavorisés afin d'enrayer leur marginalisation. Le principe consiste à concentrer et à articuler sur ces sites prioritaires tous les objectifs urbanistiques, économiques et sociaux de la politique d'agglomération.

La Communauté urbaine participe à la réflexion globale et au financement de cette politique en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et les communes concernées.

Les actions menées concernent aussi bien l'habitat, que les espaces publics, le développement économique et les commerces, l'accompagnement social, les transports en commun ou la voirie. Pour cela, elle s'appuie sur :

Déroulement de l'action

- Il s'agit de mener à bien les 12 sites en renouvellement urbain, sur la base d'une convention, de suivre l'investissement privé sur les sites prioritaires,

De plus, il est attendu de conforter l'engagement de mixité sociale : 60% des logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire communautaire

- Le Grand Lyon souhaite mieux appréhender la question des discriminations et propose :
 - de mettre en œuvre une formation commune à tous les acteurs impliqués,
 - de mettre en œuvre un groupe de suivi politique portant sur le thème de la discrimination.

- Le support artistique et culturel constitue un levier pour dynamiser les parcours d'insertion sociale et professionnelle, par l'accès à la culture, à la pratique culturelle ou par la participation à la création d'actions et d'événements artistiques. La mission de l'association Allies-PLIE de Lyon apporte un appui méthodologique au partenariat d'actions entre les opérateurs d'insertion et les porteurs de projets culturels, coopération qui s'illustre depuis plusieurs années par l'animation du volet insertion dans le cadre des Biennales de Lyon : le Défilé et l'Art sur la Place. Il s'agira par ailleurs de :
 - de faire connaître et faire appliquer la Charte de coopération culturelle auprès des communes,
 - d'identifier les actions engagées par les communes et de mettre en place un réseau des communes sur le sujet de la culture.

Par ailleurs avec le projet Kaleidoscope, en lien avec L'Opéra de Lyon, des habitants de Lyon et de Vénissieux pourront se produire en spectacle dans différents lieux ; spectacles de théâtre qu'ils auront écrits.

Coordinateur(s) Grand Lyon

PVRU ainsi que les missions territoriales dans le cadre du CCUS

Partenaires

Ville de Lyon
Villes associées au CCUS
Associations locales

Action n°13**Favoriser le développement des opérations mixtes promoteurs/opérateurs sociaux****Objectif stratégique :**

Il s'agit de poursuivre l'effort d'une offre d'habitat suffisante, diversifiée et abordable.

- Poursuivre et accroître le développement d'opérations mixtes en levant les freins liés aux difficultés de production de logements.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Afin que chaque habitant du Grand Lyon, quels que soient ses revenus et l'endroit où il habite, puisse disposer d'un logement adapté à ses besoins et à sa capacité financière, la Communauté urbaine travaille avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Etat, les communes, les organismes HLM, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs. L'action du Grand Lyon concerne aussi bien les logements publics que privés, en location ou en accession, le parc ancien que les copropriétés plus récentes, les sites en difficulté mais aussi tous les quartiers de la ville. L'évolution très rapide des prix de l'immobilier et du foncier, très nettement supérieure à celle des revenus, diminue considérablement l'effet des mesures prises antérieurement pour faciliter le logement des ménages de condition précaire ou modeste. Bien pire, les ménages à revenus intermédiaires trouvent de plus en plus difficilement sur le marché le logement dont ils ont besoin. Ce sont donc autour de 85 % de la population du Grand Lyon qui ont besoin d'une aide publique pour se loger.

Déroulement de l'action

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Plan Local de l'Habitat. L'objectif fixé est de poursuivre et accroître le développement d'opérations mixtes en levant les freins liés aux difficultés de production :

- Etablir des règles simples et lisibles, identiques pour tous les opérateurs afin de limiter les prix du foncier et l'impact sur les prix des logements libres.
- Permettre une production significative de logements correspondant aux besoins du plus grand nombre en garantissant une mixité sociale

pérenne (produits de mixité à favoriser, mode de gestion et d'attribution).

- Améliorer les conditions de rapprochement et de dialogue entre les promoteurs privés et les maîtres d'ouvrage sociaux (transparence, mode de faire...)
- S'appuyer sur la démarche engagée d'inscription au PLU (cf. fiche sur action foncière) d'emplacements réservés ou zonages mixtes sur la base d'études foncières tenant compte du contexte et des enjeux de chaque commune.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU – Mission Habitat

Partenaires

Les services de l'Etat,
Le Conseil Général,
Le Conseil Régional
Les Communes
Les acteurs locaux de l'habitat

Indicateurs de suivi

Nb d'opérations mixtes construites

Action n°14**Développer la prospection foncière communautaire en relation avec les communes****Objectif stratégique :**

- Prospecter et préempter des terrains pour une mise à disposition à des bailleurs sociaux.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Face à la montée croissante des prix du foncier sur l'agglomération lyonnaise, il de vient de plus en plus difficile de produire du logement social à un prix acceptable.

Afin de pouvoir tenir les objectifs affichés dans le PLH adopté en 2006 et en lien avec les objectifs de la SRU, la Mission Habitat propose d'engager une prospection foncière sur l'ensemble des 57 communes afin de mieux connaître les potentialités du territoire mais aussi d'identifier les points de blocage.

Déroulement de l'action

Il s'agit d'engager une action prioritaire en direction des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.

- Analyse avec les services compétents du Grand Lyon et de l'agence d'urbanisme des potentiels fonciers mobilisables,
- Visites systématiques en commune pour un travail de recensement et mise en œuvre soit d'emplacements réservés, soit de périmètres de vigilance.

Il sera par ailleurs mené une analyse des DIA en vue de préemption pour mise à disposition d'opérateurs sociaux : sur avis de la commune, le bien préempté est mis à disposition d'un bailleur social soit sous forme de bail emphytéotique, soit par rétrocession du Grand Lyon, soit dans le cadre de négociations amiables par mise en lien direct vendeur et opérateur social acquéreur.

En parallèle, il sera réalisé une action de mise en vente du patrimoine communautaire.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDU – Mission Habitat**Partenaires**

Les services de l'Etat,
Le Conseil Général,
Le Conseil Régional
Les Communes
Les acteurs locaux de l'habitat

Indicateurs de suivi

Nb de m² préemptés pour réaliser du logement social

Action n°15**Accueillir et améliorer l'habitat des gens du voyage****Objectifs stratégiques :**

- Prévoir et organiser l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la communauté urbaine,
- Développer une offre d'habitat adapté en complément des aires d'accueil,
- mobiliser l'ensemble des dispositifs existants en faveur du logement des personnes défavorisées,
- Favoriser l'insertion sociale et économique des populations du voyage,
- Améliorer les relations entre les gens du voyage et les autres habitants de la communauté urbaine,
- Lutter contre les discriminations sociales et culturelles.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La communauté urbaine a pris la compétence "réalisation et gestion des aires d'accueil" au 1^{er} janvier 2006. La réalisation puis la gestion des aires d'accueil doit permettre de répondre au besoin en matière d'habitat et de confort des populations du voyage, mais aussi permettre une meilleure insertion sociale de ces populations (scolarisation, accès aux services...).

L'aménagement des aires vise à réduire les nuisances provoquées par les stationnements illicites constatés en l'absence de possibilité de stationnement organisé (ordre public, conflits avec les riverains, dégradations des espaces occupés, rejets d'eaux usées, branchements électrique inadaptés...).

Les aménagements et leur gestion favoriseront une appropriation des équipements par les usagers et viseront à les responsabiliser (individualisation des fluides et des sanitaires, délimitation des places, convention d'occupation temporaire,...).

La communauté urbaine favorise et soutient les communes qui s'engagent dans le relogement des familles « sédentarisées » dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit aussi de participer à l'évaluation du Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage.

Déroulement de l'action

- Poursuite la réalisation des aires d'accueil
- Mettre en place une gestion des aires
- Soutenir le relogement des familles sédentaires

Dans le cadre de l'évaluation du Schéma départemental, la Mission Habitat engage un diagnostic afin de proposer de nouvelles actions pour 2008-2010.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Habitat

Partenaires

Communes, DDE, DASS, Conseil Général, Education nationale,

Indicateurs de suivi

Aires réalisées et Relogements réalisés
 Stationnements illicites constatés
 Montant des charges et des redevances/
 loyer restant à la charges des usagers
 Mobilisation des dispositifs de droit commun

Indicateurs : cf. conventions

Action n°16**Temps des entreprises, temps des territoires****Objectif stratégique :**

• Animer et aider financièrement et méthodologiquement la mise en place de Plan d'entreprises auprès des développeurs économiques du Grand Lyon et les groupements d'entreprises.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

L'Espace des temps du Grand Lyon a pour objectif de développer avec et dans les entreprises une démarche d'offres de services aux salariés afin de leur permettre de mieux articuler leur temps.

- Diagnostiquer et mettre en œuvre des PDIE : Plateau Nord, Parc technologique de St Priest, Techlid, Vallée de la chimie, Lyon Presqu'île, Val de Saône,
- Diagnostiquer et mettre en place les services nécessaires aux salariés de la Zone inter-entreprises Part Dieu qui permettent de mieux articuler temps de travail et temps de vie personnel (crèche, déplacements salariés, services à mutualiser, etc.),
- Actions à démultiplier sur d'autres territoires du Grand Lyon

Déroulement de l'action

La Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération en lien directe avec la Direction des services aux entreprises appui de nombreux territoires afin de mutualiser les études et les services à développer.

A partir de 2007, de nombreuses actions PDIE sont engagées, co-animées par l'Espace des temps avec le soutien des développeurs économiques :

- Plateau Nord de Lyon, Parc Technologique de St Priest ,
- Les entreprises de la Vallée de la Chimie,
- Le pôle Techlid et la Presqu'île de Lyon via l'Association Tendance Presqu'île

Pour 2008, il est projeté :

- Une réflexion-action sur « Les navettes pour le transport de salariés des entreprises à la personne » en partenariat avec la CCI,

- Les ZI de Chassieu, et de l'Est lyonnais,
- Le 7^e arrondissement de Lyon : Port Ed. Herriot, commerçants du 7^e, et gros comptes
- Et les entreprises du Val de Saône, dans le cadre de l'Agenda 21 local, souhaitent s'engager dans une démarche de PDIE.

D'autres thèmes émergents seront traités :

- Les services aux salariés
- L'ouverture des services (publics ou privés) à horaires spécifiques (nuit, midi, début soirée, dimanche)
- Les usages temporels dans les projets urbains
- L'égalité Homme / Femme

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA
DGDEI - DSE

Partenaires

Communes, ADEME, SYTRAL,
Les entreprises
Les associations d'entreprise
La Région Rhône-Alpes

Action n°17**Diagnostiquer les territoires et capitaliser les expériences pour une mobilité plus adaptée aux rythmes des habitants****Objectif stratégique :**

- Engager une réflexion partenariale portant sur la mise en place d'un conseil de mobilité.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Il s'agit d'engager un partenariat institutionnel qui permette d'assurer un conseil sur la mobilité vis-à-vis de différents publics (entreprises, scolaires, grand public, touristes, etc.) de jour et de nuit.

En effet, le Grand Lyon constate une attente forte des territoires sur la question de la mobilité des salariés qui monte en puissance. De plus, les services du Grand Lyon sont fortement investis sur cette question de mobilité :

- la mobilité des salariés,
- la mobilité scolaire (Pedibus)
- La mobilité liée à l'insertion
- Vélo'v
- La dimension technique
- articulation avec le Sytral.

Afin de répondre aux différentes attentes, une méthodologie de projet a été mise au point, qui peut être facilement démultipliée. Par ailleurs, de nouveaux métiers territoriaux « conseil en mobilité locale » ont été innovés sur 2 territoires.

Une coordination transversale s'avère toutefois nécessaire pour mutualiser outils, méthodologie et ressources

Déroulement de l'action

Il s'agit en lien avec les partenaires associés (SYTRAL, Région RA, ADEME, CCI,) de finaliser une proposition afin d'engager un Conseil en mobilité.

- Continuer à incuber la question « temps et mobilité » ; en effet aujourd'hui les seules compétences et partenariats acquis concernent la mobilité des salariés et des scolaires, mais le Conseil en mobilité a vocation à traiter toutes les dimensions, tous les modes et toutes les cibles potentielles autour d'un objectif commun : réduire l'usage de la voiture sur le territoire du Grand Lyon.

- Animer la concertation entre tous les acteurs de la mobilité,
- Continuer la sensibilisation auprès de tous publics,
- Construire de la méthodologie menant vers des actions innovantes pour encourager les autres modes que la voiture particulière

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Espace des temps
DGDEI - DSE

Partenaires

Les services du Grand Lyon
La ville de Lyon
CCI, Région RA, ADEME, SYTRAL,

Action n°18**Débattre et faire avancer la réflexion sur l'usage du temps pour parvenir à des changements de pratiques****Objectifs stratégiques :**

- Débattre sur les temps de la ville,
- Mener une réflexion sur l'élargissement des horaires d'ouverture des services publics,
- Mettre en place d'un observatoire des temps.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Le Grand Lyon propose de débattre de « Questions de temps » au cours de rendez-vous trimestriels ouverts au grand public.

Ces moments d'échanges et d'informations permettent de partager des idées, des expériences, des diagnostics, et d'alimenter la réflexion des élus et des acteurs locaux afin de stimuler et diffuser des idées et des initiatives. Au-delà, une mission Espace des temps accompagne les institutions locales et les acteurs locaux au regard de cette problématique temporelle.

A travers la dynamique engagée, le Grand Lyon peut devenir un véritable « espace de médiation » qui cherche à mieux comprendre les rythmes de vies des habitants et les dysfonctionnements qui en résultent et à proposer des solutions de conciliation et de concertation entre prescripteur de temps et utilisateurs de temps.

Déroulement de l'action

- Aborder au cours de Forums publics la question des temps qui conduisent à des changements de pratiques,
- A partir de 2008, ouvrir une concertation avec les acteurs locaux pour recenser les attentes, les besoins, la faisabilité d'ouvrir les services publics à des horaires élargis,
- En lien avec l'Agence d'Urbanisme, recueillir des données locales liées aux rythmes et aux temps des habitants du Grand Lyon : travail de nuit, travail le weekend, temps libre le soir.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission espace des temps

Partenaires

Agence d'Urbanisme

Indicateurs de suivi

Nb de débats réalisés
et Nb de participants au forum

Action n°19**Conforter la stratégie de coopération décentralisée****Objectifs stratégiques :**

- Les orientations de la stratégie d'action sont constitutives de l'identité même du territoire lyonnais et de sa population, largement ouvert aux enjeux de la solidarité internationale et berceau d'initiatives. Ces orientations doivent être mieux divulguées au sein des élus communautaires, des services et auprès des communes,
- Recentrer la stratégie de la coopération décentralisée sur certaines destinations,
- Mieux mettre en réseau les associations locales et acteurs partenaires du Grand Lyon dans le domaine de la coopération décentralisée et de l'action humanitaire.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le droit fil des recommandations sur le développement durable adoptées lors du sommet de Johannesburg et mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, la coopération décentralisée est l'outil privilégié pour la mise en œuvre de solidarités favorisant l'accès des populations aux services essentiels. Ces solidarités sont à la fois

- spatiales : prendre en compte nos responsabilités internationales, notamment vis à vis des collectivités émergentes des pays en développement,
- temporelle : les partenariats s'inscrivent dans la durée, les projets portent sur la formation et l'appui à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales pour la mise en place de services publics locaux pérennes,
- sociale : les projets ont comme principal objectif de répondre aux besoins essentiels de la population, notamment en terme de santé publique et de démocratie locale.

Les actions de coopération décentralisée renforcent les fonctions majeures sur lesquelles les grandes métropoles appuient leur dynamisme et rayonnement :

- reconnaissance internationale de l'engagement politique et du savoir-faire lyonnais,
- coordination et recherche de synergie avec les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes, etc.

Déroulement de l'action

Les trois objectifs seront menés de manière parallèle dans les deux ans à venir par la Mission Coopération décentralisée.

Le cadre de mise en œuvre est celui des conventions : Ouagadougou (Burkina Faso), Bamako (Mali), Porto Novo (Bénin), Beyrouth (Liban), Balti (Moldavi), Communauté urbaine de Rabat (Maroc), Erevan (Arménie)

Coordinateur(s) Grand Lyon

DRI

Partenaires

Europe, Ville de Lyon, Universités, UniCités

Indicateurs de suivi

Nb de conventions mises en œuvre

Action n°20**Développer les échanges de savoir-faire pour contribuer à la formation des partenaires étrangers et capitaliser les bonnes pratiques****Objectifs stratégiques :**

- Accompagner le processus de décentralisation des états ou des villes partenaires,
- Collaborer avec les villes étrangères pour leur permettre d'atteindre une autonomie technique dans la gestion des services urbains,
- Capitaliser pour le compte du Grand Lyon les retours d'expérience.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La loi ATR du 06/02/1992 autorise les collectivités et leurs groupements à conclure des conventions de Coopération Décentralisée avec des collectivités étrangères. A cette fin, le Grand Lyon accompagne les villes étrangères qui doivent intégrer de nouvelles compétences. La Mission Coopération Décentralisée anime un réseau d'experts internes, organise les échanges, établit les contenus des formations et évalue les résultats obtenus.

Le talent, l'innovation, les compétences et savoir-faire ne sont pas l'apanage des villes développées. La mobilisation et la participation des cadres et des élus de l'agglomération lyonnaise aux projets de coopération sont source d'enrichissement personnel et professionnel. A ce titre, la coopération doit être légitimement considérée comme un outil de management des ressources humaines.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

- 13 actions prévues sur différentes zones géographiques : Maghreb, Afrique de l'Ouest, Europe de l'Est, Moyen Orient.
- Grands thèmes abordés : Eau, Propreté, Déplacements, Patrimoine, Voirie.
- Appui à l'élaboration de l'Agenda 21 de Ouagadougou

Coordinateur(s) Grand Lyon
DRI**Partenaires**

Europe, Ville de Lyon, Universités, UniCités

Indicateurs de suivi

Nb de personnes bénéficiant d'une formation

- 1 .
- 2 .
- 3 .
- 4 .
- 5 .
- 6 .
- 7 .
- 8 .
- 9 .
- 10 .
- 11 .
- 12 .
- 13 .
- 14 .
- 15 .
- 16 .
- 17 .
- 18 .
- 19 .
- 20 .
- 21 .
- 22 .
- 23 .
- 24 .
- 25 .
- 26 .
- 27 .
- 28 .
- 29 .
- 30 .
- 31 .
- 32 .
- 33 .
- 34 .
- 35 .
- 36 .
- 37 .
- 38 .
- 39 .
- 40 .
- 41 .
- 42 .
- 43 .
- 44 .
- 45 .
- 46 .
- 47 .
- 48 .
- 49 .
- 50 .
- 51 .
- 52 .
- 53 .
- 54 .
- 55 .
- 56 .
- 57 .
- 58 .
- 59 .
- 60 .
- 61 .
- 62 .
- 63 .

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49
- 50
- 51
- 52
- 53
- 54
- 55
- 56
- 57
- 58
- 59
- 60
- 62
- 63



2^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON S'ENGAGE À LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE

Le Grand Lyon structure, communique et évalue son plan climat

- / 21 / Elaborer de manière concertée une stratégie de lutte contre le changement climatique et piloter sa mise en œuvre ... Page 26
- / 22 / Quantifier les actions menées par la Communauté urbaine, les évaluer et les faire connaître ... Page 27

Le Grand Lyon s'adapte au changement climatique

- / 23 / Engager une réflexion prospective sur les impacts du changement climatique sur l'agglomération ... Page 28

Le Grand Lyon mène une démarche partenariale de lutte contre le changement climatique

- / 24 / Développer un plan d'actions partenarial, impliquer des acteurs externes et intégrer les réseaux internationaux de ville ... Page 29

Le Grand Lyon favorise une mobilité durable

- / 25 / Développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine ... Page 30
- / 26 / Améliorer les conditions de circulation des bus et l'accessibilité du réseau de surface ... Page 31
- / 27 / Améliorer la sécurité des déplacements notamment par la résorption des points noirs de sécurité routière ... Page 32
- / 28 / Poursuivre la mise en place du Plan de développement des modes doux ... Page 33
- / 29 / Participer à la mise en œuvre d'un schéma directeur des parcs relais ... Page 34
- / 30 / Mettre en œuvre une politique de stationnement public sur voirie ou en parc, en relation avec le PDU ... Page 35
- / 31 / Améliorer les conditions de livraison de marchandises en centre ville ... Page 36
- / 32 / Accompagner le développement du fret ferroviaire ... Page 37

Le Grand Lyon s'engage à mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie

- / 33 / Engager une réflexion sur la compétence énergie au sein du Grand Lyon en lien avec les partenaires locaux ... Page 38
- / 34 / Développer des énergies renouvelables sur le patrimoine Grand Lyon ... Page 39
- / 35 / Maîtriser les consommations des bâtiments Grand Lyon ... Page 40
- / 36 / Promouvoir de l'énergie renouvelable dans le chauffage urbain ... Page 41
- / 37 / Conseiller, sensibiliser les différents acteurs du territoire sur leur choix énergétiques dans le bâtiment ... Page 42

Le Grand Lyon fonde sa politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale

- / 38 / Consolider le plus en amont possible les A.E.U (analyses environnementales en urbanisme) ... Page 43
- / 39 / Construire de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel Habitat durable ... Page 44
- / 40 / Œuvrer pour un financement du logement social afin de prendre en compte les critères du développement durable ... Page 45

- / **41** / Définir une démarche en faveur de la qualité environnementale dans le parc privé existant Page 46
- / **42** / Favoriser les énergies renouvelables dans les projets urbains . . . Page 47
- / **43** / Généraliser un référentiel HQE « Tertiaire » Page 48
- / **44** / Poursuivre la réflexion sur la gestion future des espaces, s'appuyer sur une clarification transversale amont des contraintes des gestionnaires Page 49
- / **45** / Modifier la gestion des chantiers en passant du principe de démolition au principe de déconstruction. Page 50

Action n°21**Élaborer de manière concertée une stratégie de lutte contre le changement climatique et piloter sa mise en œuvre****Objectifs stratégiques :**

- Fixer des objectifs pour le territoire,
- Mener une concertation sur le Plan climat,
- Suivre les émissions de GES, les consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A la suite de la délibération du 18 décembre 2007 validant la mise en place d'un Plan Climat par le Grand Lyon, il s'agit de fixer des objectifs pour le territoire :

- 2012 : stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990 (Protocole de Kyoto),
- 2020 : diminution de 20% des émissions de GES, réduire de 20% la consommation d'énergie et atteindre 20% d'énergie renouvelable,
- 2050 : une division par 4 des émissions de GES en cohérence avec la loi POPE du 13 juillet 2005.

Déroulement de l'action

- Le Plan Climat engage à réduire les émissions de GES, à diminuer la dépendance énergétique de la collectivité et à anticiper les effets du changement climatique sur son territoire.
- Mener une concertation sur le Plan climat pour permettre à la population à la fois de partager les objectifs, d'échanger sur les propositions de la collectivité et de définir d'autres actions.
- Conjointement à la phase de définition d'actions par le Grand Lyon et différents partenaires institutionnels, il sera engagé une concertation avec le Conseil de développement et la société civile selon des modalités à définir. La démarche Plan climat se dotera de différents outils de communication et de diffusion de l'information afin de faire partager les objectifs mais aussi de rendre compte de l'avancement des actions.
- Suivre les émissions de GES, les consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Lyon.

- Un bilan des GES et des consommations d'énergie sera établi tous les ans par COPARLY. Un volet particulier portant sur les énergies renouvelables complètera l'approche.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Le plan d'action sera finalisé fin 2008

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Écologie Urbaine
Comité technique du Plan Climat

Partenaires

ALE, COPARLY

Action n°22**Quantifier les actions menées par la Communauté urbaine, les évaluer et les faire connaître****Objectifs stratégiques :**

- Suivre les émissions de GES, les consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables au sein de l'institution communautaire,
- Établir le bilan carbone des activités communautaires,
- Lancer une démarche de certification externe du Plan climat pour se comparer aux autres collectivités européennes,
- Mettre en place un "label Plan climat" pour les projets communautaires,
- Intégrer des critères « gaz à effet de serre » dans la commande publique.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

• Il s'agit de suivre les émissions de GES, les consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables au sein de l'institution communautaire : Les émissions de CO₂ du Grand Lyon et de ses délégataires représentent une faible part des émissions du territoire (de l'ordre de 1%). Néanmoins, dans une optique d'exemplarité et d'amélioration continue, le Grand Lyon établira un tableau de bord. Ces informations seront produites en partenariat avec l'ALE, COPARLY, etc.

Déroulement de l'action

- Établir le bilan carbone des activités communautaires incluant un scénario prospectif 2012 - 2020 et un chiffrage économique : La mise en œuvre du bilan carbone au niveau de l'institution outre la quantification exhaustive de ses émissions, permettra d'impliquer l'ensemble des directions et les délégataires de service en leur présentant concrètement leur impact en terme d'émissions de CO₂
- Lancer une démarche de certification externe du Plan climat pour se comparer aux autres collectivités européennes : La mise en œuvre du Plan climat du Grand Lyon devra être suivie par un acteur externe dans le cadre d'une évaluation globale de la démarche
- Mettre en place un "label Plan climat" pour les projets communautaires : Le principe de Label consiste à inciter les directions à évaluer leurs propres projets sur leur contribution

à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (quantité évitée).

Le projet REAL (fiche 25 de l'Agenda 21) sera ainsi testé en 2008.

- Intégrer des critères « gaz à effet de serre » dans la commande publique : Inclure un bilan carbone dans les études des grands projets et aller vers la neutralité carbone tant que possible.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Écologie Urbaine
Comité technique du Plan Climat

Partenaires

ALE, COPARLY

Indicateurs de suivi

Bilan Carbone du Grand Lyon réalisé en 2009

Application sur le projet REAL en 2008

Action n°23**Engager une réflexion prospective sur les impacts du changement climatique sur l'agglomération****Objectifs stratégiques :**

- Appréhender les conséquences du réchauffement climatique sur le territoire,
- Mettre en œuvre des actions concrètes d'adaptation au changement climatique.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit d'anticiper les phénomènes de réchauffement climatique en matière d'urbanisme.

Les politiques d'urbanisme peuvent aggraver l'impact d'épisodes de canicule et de précipitations.

Déroulement de l'action

Deux études prospectives seront menées :

- sur les îlots de chaleurs urbains, avec la DRASS.

Ces éléments permettront d'orienter les pratiques futures d'aménagement.

A ce titre le programme exploratoire européen AMICA, auquel participe le Grand Lyon, sera achevé en 2008.

Il s'agit par ailleurs d'étudier les nouveaux risques auxquels les entreprises du Grand Lyon peuvent être exposées ainsi que les potentialités d'une activité économique faiblement carbonée. Au vu du manque de données à l'échelon local, une étude a été lancée sur les risques et les potentialités du changement climatique et d'y associer les acteurs économiques afin d'accompagner la création de nouvelles filières

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Action engagée dès 2008

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Écologie Urbaine
Comité technique du Plan Climat

Partenaires

ALE, COPARLY, DRASS

Action n°24**Développer un plan d'actions partenarial, impliquer des acteurs externes et intégrer les réseaux internationaux de ville****Objectif stratégique :**

- Inciter des partenaires à s'engager dans la démarche Plan Climat.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit d'inciter des partenaires publics et privés (entreprises, administrations, grands comptes de l'agglomération...) à s'engager aux côtés du Grand Lyon dans la démarche Plan Climat dans la gestion de leur patrimoine, de leurs flottes de véhicules et de leurs offres de service aux habitants et usagers de l'agglomération. Le Plan climat du Grand Lyon relève en effet à la fois d'un engagement de l'institution et d'un engagement du territoire et donc des différents acteurs locaux.

Une gouvernance autour de cet outil et de cette démarche doit donc être mise en œuvre, notamment au travers d'un colloque annuel destinés aux acteurs de l'agglomération et d'ores et déjà tenu en 2006 et 2007. Ce temps de débat permettra de communiquer sur l'avancement du projet et de pérenniser les partenariats, notamment publics -privés.

Par ailleurs, en tant que métropole, le Grand Lyon souhaite intégrer les grands réseaux de villes européens et internationaux afin de disposer des retours d'expériences et de diffuser les bonnes pratiques locales à un niveau international.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Le volet partenarial sera engagé dans le cadre de la conduite de projet Plan Climat, particulièrement à partir de 2008.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Équipe technique Plan Climat

Partenaires

Entreprises, administrations, grands comptes de l'agglomération.

Indicateurs de suivi

Nombre de partenaires engagés,
Nombre de participants au colloque annuel.

Action n°25**Développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine****Objectifs stratégiques :**

- Développer le service à l'usager par l'intermodalité et la coordination des réseaux de transport collectif, pour mettre en place progressivement à l'horizon 2010 un Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise,
- Il s'agit de faire converger en même temps et sur un même territoire les actions des différents maîtres d'ouvrage.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit de consolider l'accord cadre de février 2005 décliné en action en septembre 2005 et octobre 2007 :

- D'ici à 2010 dans le cadre de REAL, la coordination entre les modes de transport de la région lyonnaise sera effective : cadencement des dessertes TER dès décembre 2007, aménagement des gares, tarification et billetterie unifiée, avec la possibilité de combiner la carte OURA TER avec un ou des abonnement(s), coordination des horaires bus urbains et cars départementaux avec le réseau structurant. Il s'agira de :
 - Signer des protocoles spécifiques sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire,
 - Mettre en œuvre les 21 actions REAL sur les 86 gares de l'aire métropolitaine de Lyon dont 33 sur le territoire du Grand Lyon.
 - Conduire à bien les 6 grands projets inscrits dans Real que sont :
 - Léa inaugurée en décembre 2006
 - Modernisation de l'axe ferré Lyon Bourg en décembre 2008
 - Leslys en décembre 2009
 - Halte ferroviaire Jean Macé Lyon 7^{ème} décembre 2009
 - 1^{ère} étape de modernisation de l'ouest lyonnais en décembre 2009
 - Traversée de la gare de la Part Dieu

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009**Le Grand Lyon pilote pour les 21 actions :**

- les axes de Mâcon - Lyon, Lyon - Vienne, Lyon - Givors par rive droite
- pour les 33 gares le jalonnement,

le réaménagement abords, accès et parking,

- pour les 86 gares de Real, la réflexion sur la sûreté des parkings gares

Le Grand Lyon pilote pour les 6 grands projets :

- Le projet de création de la halte ferroviaire Jean Macé Lyon 7^{ème} arrondissement,
- Le projet de réaménagement des gares de l'ouest lyonnais,

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission Déplacements

Partenaires

- Conseil régional Rhône-Alpes, du Conseil général du Rhône, du Conseil général de l'Isère, du Grand Lyon, de la Communauté d'agglomération de Villefranche, de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois, du SYTRAL, de la SNCF et de RFF
- En 2007, élargissement du partenariat : Saint Etienne Métropole, le Conseil général de l'Ain, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de fréquentation, matériel roulant, place de stationnement, Mesure du projet à la diminution d'émission de gaz à effet de serres

Action n°26**Améliorer les conditions de circulation des bus et l'accessibilité du réseau de surface****Objectifs stratégiques :**

- Améliorer la circulation des lignes de bus principales,
- Mettre en œuvre des actions visant à traiter les points en terme de temps de parcours et définir un calendrier entre les partenaires,
- Poursuivre le Programme des Aménagements de Voirie (PAV).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La révision du Plan de déplacement urbain a été l'occasion de faire un bilan des modes de circulation des bus au sein de l'agglomération. En effet, en priorité les usagers des transports en commun souhaitent être sûr de leur temps de transport.

Afin de rendre plus efficient l'usage des transports en commun, la politique d'amélioration de la circulation et la régularité des lignes de bus reposera sur un partage physique de la voirie (sites réservés), temporel (priorité au feu, régulation des axes) ou les deux. Le Grand Lyon à travers sa compétence voirie est fortement impliqué dans la réalisation de cette action.

Déroulement de l'action

Cette démarche est clairement identifiée dans le PDU. La mise en œuvre reposera sur un calendrier défini entre les différents partenaires.

- Le programme REBUS (Plan d'amélioration des principales lignes de bus) pour les 10 années à venir a été défini dans le cadre du PDU. Il permet de concentrer les efforts d'amélioration de vitesse et de régularité sur un nombre limité de lignes et de lieux de congestion les plus critiques.
- Le programme d'actions annuel PAV permet des aménagements d'arrêts bus (accessibilité, mise en alignement), des réalisations ponctuelles de couloirs bus, des travaux pour maîtriser le stationnement, etc.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie
DGDU – Mission déplacements

Partenaires

SYTRAL, Ville de Lyon

Indicateurs de suivi

Nb de ligne en site en propre
Gain de temps

Action n°27**Améliorer la sécurité des déplacements notamment la résorption des points noirs de sécurité routière****Objectifs stratégiques :**

- Améliorer la qualité de vie en apportant une ambiance de déplacements plus sereine,
- Permettre une meilleure cohabitation des modes de déplacements,
- Protéger les modes de déplacement alternatifs aux modes motorisés individuels pour inciter au transfert vers ce type de déplacements conformément aux orientations du PDU,
- Poursuivre les études de sécurité sur les sites accidentogènes et réduire les points noirs de sécurité routière,
- Appuyer la réalisation d'un « code de la route ».

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Le nombre d'accidents, qui a peu évolué pendant une décennie, commence à baisser. Mais cette évolution est moins rapide que la moyenne nationale. Il est donc nécessaire de poursuivre et de renforcer les efforts d'amélioration du réseau de voies et de sensibilisation des usagers.

4 orientations sont envisagées :

- La première consistera à compléter la connaissance et l'exploitation des accidents dans la partie la moins urbaine du Grand Lyon (Analyse des causes et propositions d'actions sur les thématiques spécifiques au Grand Lyon : les chaussées mouillées, les intersections,...)
- La seconde à mieux coordonner et évaluer les actions multiformes de sécurité routière conduites par les différents services (Services Urbains, Développement Urbain, Ressources Humaines,...).
- La troisième à généraliser une démarche d'amélioration continue des processus d'élaboration des projets d'aménagements de voirie (étude et définition d'aménagements types (zones 30, ralentisseurs, Traitement systématique des sites dangereux par une programmation spécifique, Elaboration d'un programme d'actions préventives).
- La quatrième à amplifier les actions de sensibilisation des usagers par une communication ciblée et efficiente, centrée notamment sur la semaine annuelle de sécurité routière et en partenariat avec les services de l'Etat, les autres collectivités (Département, Communes) et les milieux professionnels et associatifs.

Déroulement de l'action

Le Grand Lyon s'engage à réduire au moins 10 points noirs de sécurité routière (réalisations correctrices sur certains sites) et de divulguer tous les ans une information pourtant sur la sécurité routière en partenariat avec l'ensemble des institutions publiques en charge de ce dossier. La question de la sécurité routière interpelle fortement la société civile et le Conseil de Développement du Grand Lyon. A ce titre, ce dernier souhaite élaborer un code des bonnes pratiques de l'usage de la rue que l'on soit à pied, en vélo, en roller, etc. Le Grand Lyon participera chaque année à la Semaine de la sécurité routière.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie - service circulation

Mission déplacement

Partenaires

État (Préfecture), Conseil Général, Communes, Polices Nationale et Municipale, associations d'usagers, SYTRAL

Indicateurs de suivi

Nb d'accidents et leur gravité

Action n°28**Poursuivre la mise en place du Plan Modes Doux des Déplacements****Objectifs stratégiques :**

- Poursuivre la mise en place du Plan de développement des modes doux (réaliser 310Kms de pistes cyclables d'ici 2008), favoriser des actions de sensibilisation aux modes doux,
- Proposer un nouveau Plan modes doux d'ici début 2009.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du Plan modes doux en réalisant particulièrement des ouvrages dans les communes périphériques, en installant des arceaux, en réalisant les aménagements cyclables secondaire. Par ailleurs, il sera réalisé 40 kms de pistes dans le cadre du projet Anneau Bleu, 10Kms dans le cadre de la ligne de tramway T4. De plus, sont projetés les axes cyclables Lyon -Villeurbanne et Tête d'Or - Part Dieu

Fin 2008, début 2009, il sera proposé un nouveau Plan de développement des modes doux afin de mieux répondre à la demande sociale. Par ailleurs, de nouveaux critères de suivi et évaluation du Plan seront proposés.

Dans le cadre de la révision du Plan modes doux, des perspectives apparaissent comme autoriser à la circulation des vélos à contresens sur les voies étroites à sens uniques (secteur Croix Rousse), dans les voies réservées aux bus.

Déroulement de l'action

- Proposer un nouveau document de cadrage de la politique cyclable du Grand Lyon pour la fin de l'année 2008.
- Lancer les études de faisabilité et Réalisation de nouveaux tracés en prenant en compte la sécurisation des itinéraires,
- Suivre la mise en œuvre de Velo'v sur Lyon et Villeurbanne en lien avec DECAUX,
- Soutenir la mise en place de PEDIBUS. Il est projeté l'accompagnement de 15 nouveaux Pédibus par an, la mise en place de formations, la réalisation

de plaquettes d'information, et l'installation d'une signalétique.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie,
DPSA - Mission A21

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les communes
Les associations environnementales

Indicateurs de suivi

Nombre de Kms de pistes cyclables

Action n°29**Participer à la mise en œuvre du schéma de développement des parcs relais****Objectifs stratégiques :**

Renforcer l'attractivité des TC et diminuer l'effet pendulaire « trajet domicile travail » à travers :

- L'agrandissement de certains parcs existants,
- La création de nouveaux parcs relais,
- L'aménagement des parkings des gares TER.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les parcs relais permettent de stationner les voitures particulières ou les vélos aux abords des stations du réseau urbain et des gares TER. Ils sont souvent saturés. Il s'agit donc de développer l'offre sur les lignes existantes, mais aussi sur chacun des nouveaux projets de lignes. Le développement des P+R doit concerner prioritairement le réseau structurant REAL et les lignes fortes de TCU, ce qui n'exclut pas la réalisation parcs de plus petite taille le long des lignes de bus.

La définition d'un schéma directeur d'implantation des parcs relais, portée par la SCOT, permettra d'effectuer les réserves foncières nécessaires à leur réalisation dans une vision à long terme.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009 :

- Parcs relais sur le réseau urbain : Accompagner la réflexion sur la mise en place de nouveaux parcs relais (pour les lignes C1, C2, T4 notamment). A ce jour, il existe 18 parcs-relais soit 6153 places en 2007.

Projets à court terme :

- Vaulx-en-Velin/ La Soie - 2007
- Caluire et Rillieux La Pape - 2009

L'objectif annoncé dans le PDU est d'atteindre environ 8 000 places en 2013

- Parcs relais des gares TER
Real - action n°7 : aménagement ou création de parc relais
A ce jour réalisation des parcs relais de St Germain, Collonges, Couzon, Albigney, Feyzin, parking provisoire de Rillieux, Anse, Belleville

Environ 11 200 places existantes à fin 2007 (Grand Lyon et Ouest lyonnais)
Objectif à horizon 2010 : près de 14 000 places

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission déplacements

Partenaires

Région, RFF, SNCF, Sytral, CG et Commune concernés

Indicateurs de suivi

Nombre de places réalisées ou aménagées

Action n°30**Mettre en œuvre une politique de stationnement public sur voirie ou en parc, en relation avec le PDU****Objectifs stratégiques :**

La politique de stationnement est un des principaux leviers dans le choix du mode de transport. Ses objectifs ont été définis dans le PDU révisé en 2005 :

- Privilégier le stationnement des résidents (jour, nuit),
- Faciliter le stationnement des visiteurs et les actes de courte durée (essentiels à l'activité économique et commerciale du centre),
- Dissuader le stationnement « longue durée » des pendulaires Domicile-Travail (incitation utilisation des TC - report sur les parcs relais),
- Inciter les usagers « moyenne durée » à utiliser les parkings publics,
- Faire respecter la réglementation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le stationnement est un outil primordial de la politique de déplacements urbains menée par l'agglomération. Levier incontournable pour encourager le report modal sans dévitaliser le centre, le stationnement doit dissuader les pendulaires domicile-travail à accéder au centre-ville en automobile tout en favorisant l'activité économique et les résidents.

Les moyens mis en œuvre depuis 2005 pour atteindre ces objectifs ont été les suivants :

- Stabilisation de l'offre physique dans le secteur de l'hypercentre,
- Extension du stationnement payant,
- Nouvelle politique tarifaire,
- Renforcement du contrôle avec la Création de l'Unité de contrôle du stationnement payant à Lyon (70 agents à ce jour)

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009 :

- Poursuite du programme de travaux sur parcs, avec des mises en service échelonnées :

Parcs Gros Cailloux (Lyon 1^{er} - 4^e)

Nombre de places 440

Mise en service 2007

Parcs Arlès Dufour (Oullins)

Nombre de places 197

Mise en service 2007

Parcs Lyautey (6^e)

Nombre de places 725

Mise en service 2008

Parcs Brotteaux (Lyon 3^e)

Nombre de places 482

Mise en service 2009

Parcs Perrache Sud (Lyon 2^e)

Nombre de places 630

Mise en service 2009

Parcs Tables Claudiennes (Lyon 1^{er})

Nombre de places 107

Mise en service 2009

- Poursuite de l'extension du stationnement payant pour atteindre une capacité de stationnement payant comparable aux grandes agglomérations françaises (autour de 30 %).
- Poursuite du renforcement du contrôle du stationnement payant

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission déplacements

Partenaires

SYTRAL, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne

Indicateurs de suivi

A définir

Action n°31**Améliorer les conditions de livraison de marchandises en Centre ville****Objectifs stratégiques :**

- Réduire les impacts sur l'environnement générés par les déplacements de marchandises, notamment les émissions de pollution,
- Maîtriser l'espace public occupé par le transport de marchandises et mieux le partager avec les autres usagers de la voirie, dans le but de fluidifier la circulation et de limiter les risques d'accidents,
- Dynamiser le commerce de la Presqu'île,
- Améliorer les conditions de travail des chauffeurs,
- Faciliter le contrôle du respect des aires de livraison.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A l'occasion de la révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise, le Grand Lyon et la Ville de Lyon ont engagé une démarche, en concertation avec les acteurs concernés et notamment les professionnels (Chambre de Métiers du Rhône, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France et Fédération Nationale des Transports Routiers) dans le but de mettre en œuvre un système performant et durable de circulation et de livraison des marchandises en ville.

Les discussions ont conduit à envisager une nouvelle réglementation, qui fera l'objet d'une expérimentation à partir d'octobre 2007 pour une durée de 3 ans sur le centre Presqu'île (entre la place Bellecour et la place Carnot).

La nouvelle réglementation se décline en 4 points :

- Favoriser les véhicules les moins polluants
- Limiter la circulation des véhicules les plus encombrants
- Améliorer l'accessibilité des aires de livraisons pour les professionnels
- Améliorer la disponibilité des aires de livraison en limitant leur utilisation à ½ h

Calendrier de mise en œuvre 2008 / 2009

- Poursuite de la reprise des aires de livraison sur le secteur
- Evaluation du dispositif à 6 mois
- Réflexion sur l'extension du dispositif à l'ensemble de la ville de Lyon, voire au delà

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission déplacements

Partenaires

Ville de Lyon
Chambre de Métiers du Rhône,
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France et Fédération Nationale des Transports Routiers

Indicateurs de suivi

Amélioration de l'usage des aires
Réduction des arrêts en double file

Action n°32**Accompagner le développement du fret ferroviaire****Objectif stratégique :**

- Identifier les flux et les organisations logistiques urbaines susceptibles d'être transférées de la route vers le rail.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A Lyon, comme dans toutes les agglomérations, on ne peut que constater un recul de l'usage du fer tant pour approvisionner la ville que pour évacuer sa production. En fait, il est généralement considéré que ce mode n'est intéressant que s'il concerne des flux acheminés sur de longues distances et pouvant être massifiés. Fort de ce supposé cadre économique, les institutionnels comme les professionnels ont largement abandonné l'idée d'une pénétration des flux ferroviaires dans la ville et aujourd'hui rares sont les marchandises qui entrent ou sortent de l'espace urbain grâce au rail. Ainsi, des pans entiers de l'activité transport ne sont désormais plus concernés par ce mode : c'est le cas notamment de la messagerie, des lots à destination des commerces de gros, des produits en vrac, ...

Parallèlement, on assiste à une obsolescence des équipements nécessaires à l'usage du fer tant du côté des opérateurs (le matériel, le réseau, ...) que du côté des utilisateurs (les plates-formes et leurs quais de réception, les voies d'accès, les embranchements particuliers, ...). C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche, son objectif étant de déterminer les actions à conduire afin de redonner une compétitivité au fer : comment agir sur les chaînes logistiques, les espaces logistiques urbains, la réglementation, pour modifier les pratiques actuelles en faveur du fer ?

La finalité se veut opérationnelle, débouchant sur une ou plusieurs expérimentations dont il s'agira de mesurer la faisabilité (sous les aspects techniques, économiques, sociaux) en démontrant l'intérêt d'une autre organisation (en termes de

fonctionnement urbain, d'amélioration de la qualité de vie et de gain environnemental).

Le lancement de l'étude reste conditionné à la participation active des partenaires concernés, notamment l'opérateur historique SNCF.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Lancement de l'étude courant 2008, en 3 phases :

- une première destinée à définir quels sont les flux éligibles pour un transfert modal (approche filière)
- une seconde permettant de repérer quelques chaînes logistiques à potentiel (approche entreprise)
- une dernière axée sur les conditions de réalisation d'une ou plusieurs expérimentations (approche opérationnelle).

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission déplacements

Partenaires

SNCF, professionnels de la logistique

Indicateurs de suivi

Lancement et avancement de l'étude selon son passage

Action n°33**Engager une réflexion sur la prise de compétence éventuelle "Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie" par le Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- Donner une légitimité juridique aux interventions du Grand Lyon en matière de « soutien aux actions de maîtrise de l'énergie » sur son territoire,
- Répondre aux attentes d'un certain nombre d'acteurs et d'intervenants du territoire,
- Anticiper sur les impacts économiques et sociaux liés à l'évolution prévisible du coût de l'énergie.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En tant qu'ancienne Communauté urbaine, le Grand Lyon n'est pas concerné par le caractère obligatoire de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ».

La prise de compétence est donc facultative et relève d'un transfert classique entre les communes et la communauté urbaine, décidé à la majorité qualifiée.

Il n'existe pas de définition légale des actions de maîtrise de la demande en énergie, qui peuvent recouvrir des réalités très différentes.

Ainsi, en sus des actions que le Grand Lyon peut réaliser sur son patrimoine, la nouvelle compétence comporterait 2 volets :

- soutien aux actions réalisées par les membres de l'intercommunalité
- soutien aux actions réalisées par les autres acteurs du territoire : population, entreprises, administrations...

À relier notamment avec les actions du Plan Climat Territorial.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission énergie

Partenaires

Travail mené en interne avec la DEP et la DLB

Indicateurs de suivi

Prise de décision fin 2008

Calendrier de mise en œuvre**2007 / 2009**

Fin 2008 : décision quant à la prise d'une compétence en matière de « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie » par le Grand Lyon.

Action n°34**Développer des énergies renouvelables sur le patrimoine Bâti du Grand Lyon****Objectif stratégique :**

- Il s'agit de mieux prendre en compte la question énergétique dans le cadre de la gestion patrimonial des bâtiments communautaires.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Il s'agit dans le schéma patrimonial en cours de réalisation d'identifier les potentialités susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables.

A ce titre, il est proposé de travailler sur différentes pistes :

- Le recyclage des boues d'épuration, les installations de traitement des déchets peuvent être adaptés pour produire du biogaz. Le Grand Lyon étudiera les potentialités ces équipements communautaires existants (eau et propreté) et intégrera cette approche dans les nouveaux équipements à construire.
- Engager une réflexion sur l'achat d'une part « électricité verte certifiée » et réaliser l'affichage énergétique des bâtiments du Grand Lyon

Déroulement de l'action

- Programmer les investissements sur les équipements communautaires (inclus délégataires) susceptibles d'accueillir du solaire thermique, PV, PAC ou bois.
- D'autre part, il est proposer de réaliser une étude sur le potentiel de développement du biogaz à partir des boues et des déchets provenant des équipements communautaires :
- Identifier pour chaque bâtiment communautaire les caractéristiques de classement énergétique

Coordinateur(s) Grand Lyon

DLB

Partenaires

Les services du Grand Lyon
L'ALE
ADEME

Indicateurs de suivi

Pourcentage de production d'énergie verte

Action n°35**Maîtriser les consommations des bâtiments Grand Lyon****Objectif stratégique :**

- Développer une plus grande maîtrise de l'énergie en particulier dans les usages de chauffage d'eau chaude et de climatisation.

Déroulement de l'action

Réviser les marchés de maintenance des installations de chauffage et de climatisation avec des critères d'engagements des entreprises et d'intéressement. C'est aussi réaliser rapidement l'affichage énergétique des bâtiments du Grand Lyon.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DLB

Partenaires

Les services du Grand Lyon

Action n°36**Promouvoir l'énergie renouvelable (déchets et bois) dans le chauffage urbain****Objectifs stratégiques :**

- Connaître les réseaux de chauffage urbain existants publics et privés,
- Concourir à l'élaboration d'un schéma directeur énergétique (cf action 33).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les réflexions concernant la lutte contre les gaz à effet de serre conduisent à favoriser une urbanisation à densité renforcée.

Cette urbanisation s'organise autour d'axes structurants de transports en commun et d'équipements collectifs. Dans le même ordre d'idée, les réseaux de chauffage urbain pourraient participer de cette structuration, contribuant à réduire les gaz à effet de serre

L'action consiste, dans un premier temps, en une cartographie et en un état des lieux des réseaux de chaleur existants, publics et privés, à l'échelle de l'agglomération : localisation, modes de gestion, capacités, sources d'énergie mobilisées, en vue de :

- de les adapter, le cas échéant, au profit d'une plus grande utilisation des énergies d'origine renouvelable,
- de planifier éventuellement l'extension ou le maillage des réseaux existants,
- d'encourager la création de nouveaux réseaux.

On notera que cet état des lieux concerne également les communes extérieures au Grand Lyon, engagées dans la réflexion sur Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise, soient 72 communes

Dans un second temps, cet état des lieux, complété par une approche prospective quant aux capacités et modalités d'évolution des réseaux existant, devrait contribuer à l'élaboration d'un schéma directeur énergétique.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009 :

2008 : déroulement de l'état des lieux sur l'année

2009 : valorisation de l'état des lieux

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission énergie

Partenaires

SEPAL ADEME

Indicateurs de suivi

Validation finale de l'état des lieux, fin 2008, indiquant :

- km de réseau de chaleur existant
- nombre d'équivalents logements et équipements desservis
- état et capacité d'évolution de chacun des réseaux

Action n°37**Conseiller, sensibiliser les différents acteurs du territoire sur leurs choix énergétiques dans le bâtiment****Objectifs stratégiques :**

- Favoriser l'appropriation d'une culture de développement durable auprès des particuliers,
- Permettre la mise en œuvre de programmes de travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Appuyer les activités de conseil en matière de choix énergétique dans le logement en direction de tous les publics concernés aux travers d'outils différenciés : Espace Info Energie, Exposition Maison économe, etc. Il est important que les Grands Lyonnais disposent de lieux d'information, points relais, portant sur l'énergie. L'ALE est un partenaire du Grand Lyon dans ce domaine : mise en ligne d'information sur site internet, publication de fiches conseil, etc.

- Poursuivre l'accompagnement auprès des particuliers en ce qui concerne la qualification énergétique des bâtiments via des Passeports Energie.

Le document Passeport Energie et sa méthode d'élaboration ont été finalisés. Le passeport a joué un rôle important de sensibilisation et de formation: près de 90% des propriétaires, à l'issue de l'expérimentation, ont déclaré mieux connaître leur niveau de consommation et mieux situer les travaux à entreprendre. Depuis 2006, le DPE a, en quelque sorte, traduit réglementairement les démarches des passeports énergétiques. En conséquence, le passeport énergétique s'efface devant le DPE en cas de revente de logements, néanmoins, il continue à être un outil intéressant de diagnostic pour des propriétaires qui souhaiteraient connaître la nature des travaux à mettre en oeuvre pour limiter les dépenses énergétiques sur leur logement. Aussi, ce passeport pourrait faire l'objet d'une campagne de communication importante.

Développer le projet ECONOM : 100 familles réalisent avec l'appui de l'ALE un plan climat familial. De manière expérimentale, l'ALE accompagne des familles en réalisant des diagnostics énergie de leur logement permettant d'identifier les améliorations et travaux à engager pour être plus économe en énergie.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU – Mission écologie urbaine

Partenaires

ALE, espaces info énergie

Action n°38**Consolider le plus en amont possible les A.E.U
(approches environnementales sur l'urbanisme)****Objectifs stratégiques :**

- Croiser aménagement et environnement pour définir les priorités à atteindre en vue d'un aménagement répondant aux critères du développement durable,
- Élaborer un plan de composition adapté aux enjeux environnementaux,
- Décliner les cibles à prendre en compte lors de la réalisation des équipements et lors de la construction des bâtiments (démarche HQE).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Consolider le dispositif mis en place au niveau des opérations d'aménagement en les étendant aux projets en phase d'étude préalable et aux futurs PADD des PLU.

La généralisation des AEU est acquise en phase d'études de faisabilité des ZAC. Néanmoins, des difficultés subsistent dans la prise en compte des résultats des AEU sur certains secteurs. Il convient donc de conforter ce dispositif en renforçant la sensibilisation des acteurs de l'urbanisme sur ces démarches et en incitant à la réalisation des AEU le plus en amont possible des projets.

A un niveau plus global, il s'agit de favoriser la mise en œuvre d'AEU préalablement à la rédaction des PADD des PLU sur l'ensemble des communes du SEPAL.

A partir des orientations préconisées par l'AEU, le PADD développerait les grandes lignes d'un aménagement durable du territoire, qui prendrait en compte la préservation des ressources naturelles et patrimoniales, l'économie de la ressource foncière, la sobriété énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables et la recherche de l'optimisation du recours aux transports en commun et modes doux.

Le PADD aboutirait à jeter ainsi les bases d'une gestion urbaine durable des territoires que l'on se situe dans le cadre de secteurs déjà urbanisés (renouvellement urbain ou reconstitution de la ville sur elle-même) ou de territoire en projet.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

Lié au calendrier de programmation des études urbaines et aux révisions des PLU sur le territoire du SEPAL.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDU**Partenaires**

Agence d'urbanisme, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre d'AEU réalisées sur de futurs projets urbains

Nombre d'AEU réalisées dans le cadre de PADD de PLU

Action n°39**Construire de l'habitat durable avec les constructeurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel Habitat durable****Objectif stratégique :**

- Produire un habitat respectueux de l'environnement en prenant en compte les critères suivants :
 - limiter les émissions de gaz à effet de serre,
 - diminuer la consommation d'énergie et d'eau,
 - utiliser les énergies renouvelables,
 - diminuer les coûts d'utilisation des logements.
 - promouvoir une conception environnementale des bâtiments sur un plan architectural, fonctionnel, technique et économique,
 - générer une valeur d'usage accrue,
 - limiter les impacts sur l'environnement.

- assurer une gestion économe dans la durée

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Faire connaître l'outil aux communes du Grand Lyon et du SEPAL. Afin de permettre l'appropriation du référentiel habitat durable du Grand Lyon par le plus grands nombre possible d'acteurs, il convient de poursuivre les démarches de sensibilisation engagées depuis 2005. Pour ce faire, il est envisagé de faire connaître cet outil à l'ensemble des collectivités situées dans le périmètre du SCOT et de consolider le suivi des projets de construction en ZAC en aidant les aménageurs à se doter de systèmes de management environnemental.

Annexer le référentiel aux cahiers des charges de cession de terrains en ZAC ou sur terrains cédés par les collectivités.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU

Partenaires

ALE, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre de logements réalisés appliquant le référentiel Grand Lyon

Calendrier de mise en œuvre**2007 / 2009**

Lié à l'avancement des programmes de construction

Action n°40**Œuvrer pour un financement du logement social afin de prendre en compte les critères du développement durable****Objectifs stratégiques :**

- Limiter l'augmentation des charges en proposant aux ménages à faibles revenus des logements énergétiquement sobres,
- Permettre aux bailleurs sociaux de financer les surinvestissements liés à l'amélioration de la qualité environnementale des logements neufs ou à réhabiliter,
- Généraliser l'application du référentiel habitat durable à la construction de logements sociaux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Soumettre des mesures incitatives aux bailleurs sociaux afin de construire un habitat durable (HQE) : subventions et plafonds de loyer soumis à condition de respect du référentiel GL.

En 2006, une étude lancée par le Grand Lyon démontrait que l'application du référentiel habitat durable génère pour le locataire, une économie de charge estimée entre 14 et 27% suivant le niveau d'exigence retenu. Aussi, le Grand Lyon a-t-il décidé de soutenir les programmes de logements sociaux qui mettront en œuvre cet outil. Ce dispositif portera sur un aménagement des marges locales sur les loyers ainsi que sur une variabilité de l'aide communautaire qui, à compter du 01/01/2009, sera conditionnée au respect de l'application du référentiel habitat durable.

Diagnostiquer et élaborer un plan de réhabilitation du patrimoine HLM - en partenariat avec l'ARRA HLM. Depuis fin 2006, le Grand Lyon est engagé, aux côtés de l'ARRA HLM, l'ADEME, la région Rhône Alpes, la caisse des dépôts et consignations, et les bailleurs sociaux de la région Rhône Alpes, dans une étude sur le thème énergie et précarité : proposition de plans d'actions pour l'amélioration de la performance énergétique dans le logement social en Rhône Alpes. Les résultats de cette étude permettront de mesurer les axes de mobilisation à mettre en œuvre afin de s'inscrire sur la voie du respect des politiques engagées par la France en vue de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre.

Calendrier de mise en œuvre

À partir du 1^{er} janvier 2009 : mise en place du dispositif de variabilité des aides au regard de l'application du référentiel habitat durable pour la construction neuve

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission habitat

Partenaires

ADEME, ALE, ARRA HLM, bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi

Nombre de programmes de réhabilitations engagées dans le respect des objectifs du plan climat territorial

Action n°41**Définir une démarche en faveur de qualité environnementale dans le parc privé existant****Objectifs stratégiques :**

- Participer à la lutte en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Initier et expérimenter des démarches afin d'aboutir à la mise au point d'outils et de dispositifs généralisables.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Étudier de nouveaux outils qui répondraient aux enjeux de réduction des émissions de GES et de mise en œuvre du PLH.

Afin de prendre en compte les objectifs affichés en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une réflexion est à conduire sur la réhabilitation du parc privé existant. Le Grand Lyon a piloté, à titre expérimental, entre 2002 et 2004, une opération d'amélioration de la thermique des bâtiments (OPATB) sur la commune de Caluire. En prenant appui sur ce retour d'expérience, Il s'agit de proposer un dispositif et des moyens permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tout en poursuivant la réalisation des objectifs prioritaires affichés dans le Programme Local de l'Habitat en faveur du maintien de la vocation sociale du parc privé existant.

Parmi les pistes de réflexion :

- Instauration de critères environnementaux complémentaires dans les opérations programmées (PIG, OPAH, Plan de sauvegarde...),
- Instauration de critères environnementaux (voire d'aides complémentaires) dans le cadre du PIG loyers maîtrisés qui recouvre l'ensemble de la communauté urbaine
- Subventions aux propriétaires qui mettraient en œuvre des objectifs de qualité environnementale dans le cadre d'expérimentation(s) à définir

Le Grand Lyon souhaite faire aboutir cette réflexion courant 2008 et proposer une mise en cohérence des dispositifs existant et à venir et un programme d'actions en faveur de l'efficacité énergétique dans l'habitat existant.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission habitat

Partenaires

ALE, régies, syndicats

Indicateurs de suivi

Nombre de logements réhabilités avec une démarche de qualité environnementale

Action n°42**Favoriser les énergies renouvelables dans les projets urbains****Objectifs stratégiques :**

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre (plan climat),
- Préparer les acteurs concernés (professionnels de l'immobilier et du bâtiment, élus, ménages) à mise en œuvre d'un programme d'actions sur le bâtiment qui favorise l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A l'exemple du projet Lyon Confluence "Renaissance", il s'agit de :

- Suivre la mise en œuvre des actions innovantes, reproductible et efficaces en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables et capitaliser les retours d'expériences.
- Développer des formations en lien avec le BTP.

Au cours de l'année 2006, une réflexion a été conduite sur les modalités de gestion des équipements concourant à la performance énergétique des bâtiments Concerto. Il a été décidé de confier une mission à un prestataire pour étudier les paramètres d'optimisation de l'utilisation des équipements concernés. En parallèle, des actions de « formation » focalisées sur les volets sensibles (préalablement identifiés par les experts concerto en phase conception) seront dispensées au cours des différentes phases du chantier. Ces formations sont montées en lien avec les organismes de formation du BTP, qui les intégreront dans leur catalogue.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Lyonnaise préconise en outre une intégration obligatoire d'énergies renouvelables (solaire thermique) dans la construction neuve et la réhabilitation. Le Grand Lyon sera associé aux groupes de travail présidant à la mise en place d'un arrêté préfectoral réglementant cette question.

Calendrier de mise en œuvre

Au-delà de ces démarches, c'est une réflexion générale sur l'intégration d'énergies renouvelables dans les projets urbains qui sera mise en œuvre à partir du diagnostic du potentiel des énergies renouvelables réalisé en 2007. Cette étude sera présentée officiellement début 2008 et l'ensemble des conférences des maires sera sensibilisé au cours de l'année 2008 grâce à l'aide de fiches communales spécifiques.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU

Partenaires

Services de l'Etat
ALE
Consortium Concerto

Indicateurs de suivi

1^{er} trimestre 2008 : présentation du potentiel des énergies renouvelables aux acteurs de l'agglomération

2^e semestre 2008 : présentation des fiches communales des potentiels d'énergies renouvelables / participation du GL aux GT du PPA

Action n°43**Généraliser un référentiel HQE « tertiaire »****Objectifs stratégiques :**

- Promouvoir une conception environnementale des bâtiments sur un plan architectural, fonctionnel, technique et économique,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et utiliser les énergies renouvelables,
- Assurer une gestion économe dans la durée,
- Générer une valeur d'usage accrue.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Se doter d'une stratégie pour encourager les projets de bâtiments tertiaires zéro énergie /énergie positive : Étudier la question de la réhabilitation des bâtiments tertiaires, plus particulièrement avec une approche efficacité énergétique:

La première étape de la réflexion devrait consister à répertorier les actions conduites dans ce domaine, notamment à l'étranger, afin de définir les conditions d'interventions, les moyens techniques et les besoins en formation à mobiliser. Dans un second temps, il pourrait être envisagé de produire un guide à destination des propriétaires d'immobilier d'entreprise, qui jetterait les bases d'un programme d'action global à l'échelle du bâtiment.

- Suivre l'expérimentation de l'application du référentiel et diffuser cet outil et les résultats auprès des professionnels de la promotion immobilière et auprès des professionnels du BTP concernés. En 2006, l'ALE de l'agglomération lyonnaise a élaboré, pour le compte du Grand Lyon, un référentiel tertiaire. Cet outil fait l'objet d'une phase d'expérimentation durant l'année 2007 sur des programmes de bureaux en cours de conception sur l'agglomération lyonnaise. L'objectif recherché pour la période 2008/2010 est de largement communiquer sur ce référentiel auprès des professionnels afin de préparer la généralisation de d'outil sur les opérations d'aménagement et les terrains cédés par le Grand Lyon.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009

2008 : validation du référentiel tertiaire et généralisation de son application sur le territoire du Grand Lyon.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - DGDEI

Partenaires

ALE, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre de constructions de bureaux appliquant le référentiel tertiaire

Action n°44**Poursuivre la réflexion sur la gestion future des espaces****Objectifs stratégiques :**

- Établir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les outils juridiques et techniques et les moyens financiers et humains à mettre en place, pour assurer une pérennité des aménagements conformément au niveau d'entretien défini au préalable,
- Induire une évolution des attentes de la Maîtrise d'ouvrage et des réponses des concepteurs et sans doute une évolution dans l'organisation du travail (cf. conventions).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'évolution de l'environnement culturel et économique, et notamment la prise en compte du concept de développement durable dans les opérations d'aménagement, conduisent progressivement la Communauté urbaine de Lyon à anticiper dès la conception des projets, leur impact en terme de gestion future.

Trois sites de nature et d'échelle différentes, réunis par le thème de l'eau, sont concernés.

Il s'agit de la Place nautique à Lyon Confluence, de Berges du Rhône, et de l'Anneau bleu à Miribel Jonage.

Déroulement

Il s'agit de mettre en place un plan de gestion de l'aménagement des Berges du Rhône et d'appliquer la méthode sur le projet Lyon Confluence

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU

Partenaires

Directions du Grand Lyon :
Espaces Publics, Propreté, Eau,
Logistique et Bâtiments, Voirie,
Affaires Juridiques
Ville de Lyon, Voies Navigables
de France, communes, syndicats
mixtes, EDF

Action n°45**Modifier la gestion des chantiers en passant de la démolition au principe de déconstruction****Objectif stratégique :**

- Valoriser le maximum des déchets pour économiser les ressources naturelles et limiter les dépenses d'énergie dans les processus de fabrication des produits par le recyclage.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon propose de passer de la démolition à la déconstruction des chantiers. Ceci implique la mise en œuvre des « chantiers propres ». De manière opérationnelle, cela prend la forme d'une nouvelle gestion des déchets des chantiers de bâtiments.

- Préservation des ressources naturelles
- Limitation des dépenses d'énergie (fabrication, transport)
- Création de nouveaux métiers : Audit de déconstruction, Opérateur de tri à la source
- Nouvelles activités : centres de tri, fichiers de traitement
- Volonté de respecter les obligations réglementaires, développer la qualité.

Déroulement de l'action dans le temps

L'objectif est de généraliser cette procédure sur l'ensemble des chantiers qui seront menées par le Grand Lyon et ses partenaires. Cette procédure sera clairement identifiée dans les cahiers des charges et inscrite dans les marchés publics. La mise en œuvre du procédé de déconstruction permet de réduire les coûts d'environ 30% par rapport à la démolition.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DLB- Service Bâtiment – Domaine privé

Partenaires

ADEME, Rhône BTP, Préfecture (plan départemental de gestion des déchets)
Fichier de traitement des déchets.

Indicateurs

Institution de bordereaux de suivi de déchets
Dé détenteur, transporteur, destinataire
Clauses dans les marchés de travaux pour le suivi des déchets, agréments du transporteur.

1
•
2
•
3
•
4
•
5
•
6
•
7
•
8
•
9
•
10
•
11
•
12
•
13
•
14
•
15
•
16
•
17
•
18
•
19
•
20
•
21
•
22
•
23
•
24
•
25
•
26
•
27
•
28
•
29
•
30
•
31
•
32
•
33
•
34
•
35
•
36
•
37
•
38
•
39
•
40
•
41
•
42
•
43
•
44
•
45
•
46
•
47
•
48
•
49
•
50
•
51
•
52
•
53
•
54
•
55
•
56
•
57
•
58
•
59
•
60
•
61
•
62
•
63

1
•
2
•
3
•
4
•
5
•
6
•
7
•
8
•
9
•
10
•
11
•
12
•
13
•
14
•
15
•
16
•
17
•
18
•
19
•
20
•
21
•
22
•
23
•
24
•
25
•
26
•
27
•
28
•
29
•
30
•
31
•
32
•
33
•
34
•
35
•
36
•
37
•
38
•
39
•
40
•
41
•
42
•
43
•
44
•
45
•
46
•
47
•
48
•
49
•
50
•
51
•
52
•
53
•
54
•
55
•
56
•
57
•
58
•
59
•
60
•
61
•
62
•
63



3^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON PARTICIPE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

Le Grand Lyon préserve ses milieux et ses ressources naturelles

- / 46 / Mener une politique volontariste en ce qui concerne la préservation des milieux naturels en le combinant avec l'animation d'une réflexion portant sur les espaces de loisirs. . . . Page 53
- / 47 / Gérer et entretenir les espaces naturels avec les agriculteurs. . . . Page 54
- / 48 / Préserver la biodiversité du territoire Page 55
- / 49 / Promouvoir les projets nature ou les démarches alternatives liées au monde agricole Page 56
- / 50 / Elaborer une nouvelle charte de l'arbre applicable à l'échelle du Grand Lyon et déclinable à l'échelle des communes. Page 57
- / 51 / Développer des outils de planification et de protection des ressources en eau dans un souci de santé publique Page 58
- / 52 / Préserver et restaurer les milieux aquatiques Page 59
- / 53 / Préserver l'eau destinée à la consommation humaine. Page 60
- / 54 / Promouvoir un programme de valorisation du patrimoine fluvial de l'agglomération. Page 61

Le Grand Lyon lutte contre les pollutions et les nuisances dans un souci de santé publique

- / 55 / Finaliser le Plan de lutte contre le bruit. Page 62
- / 56 / Appliquer le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération dans le cadre des compétences communautaires. Page 63
- / 57 / Mieux appréhender les risques (naturels ou technologiques). . . . Page 64
- / 58 / Promouvoir un désherbage raisonné et développer la lutte biologique favorisant la protection des arbres et des milieux naturels Page 65
- / 59 / Limiter la consommation d'eau dans les opérations de nettoyements Page 66
- / 60 / Limiter la consommation de sel lors des opérations de déneigement des voies Page 67
- / 61 / Optimiser la collecte des déchets. Page 68
- / 62 / Diminuer l'enfouissement des déchets Page 69
- / 63 / Valoriser la fraction fermentescibles des ordures ménagères . . . Page 70
- / 64 / Poursuivre la collecte des déchets dangereux Page 71
- / 65 / Favoriser l'activité d'insertion par la mise en place de recycleries Page 72
- / 66 / Réfléchir à des pratiques partenariales de nettoyage des marchés Page 73
- / 67 / Limiter le volume des déchets par des actions de réduction à la source Page 74

Le Grand Lyon prend en compte la cohabitation homme/animal sur l'espace urbain

- / 68 / Développer une approche innovante de l'homme et de l'animal en ville Page 75

Action n°46**Actualiser la Trame verte de l'agglomération****Objectifs stratégiques :**

- Connaître de façon quantitative et qualitative la Trame verte d'agglomération,
- Évaluer son évolution depuis sa définition et sa première cartographie.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En se dotant en 1993 puis 1997 d'une cartographie quantitative des espaces naturels, des espaces verts urbains et des espaces agricoles de l'agglomération, le Grand Lyon avait défini une Trame verte formée d'espaces pas ou peu urbanisés revêtant un intérêt d'agglomération. Cette Trame verte a été intégrée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon.

Parallèlement au plan qualitatif, le Grand Lyon s'est doté en 2005 d'un indice de suivi de la biodiversité

Parallèlement à l'achèvement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et aux actions engagées avec le Conseil général sur les espaces agricoles périurbains en 2008-2009, il s'agit :

- d'actualiser quantitativement la cartographie de la Trame verte de l'agglomération, sur la base des outils d'analyse d'occupation des sols désormais disponibles (années 2000 et 2005)
- d'analyser qualitativement l'état de cette Trame verte pour la biodiversité (suivi de l'indice de biodiversité testé en 2005) et les usages humains pour en faire un outil d'appui aux interventions du Grand Lyon en matière de milieux naturels, d'agriculture et d'espaces de loisirs (voir la fiche 47). Ce volet qualitatif s'appuiera sur des campagnes d'inventaires faunistiques et floristiques.

Calendrier de mise en œuvre

2008 : Analyse quantitative de l'occupation des sols au sein des 57 communes du Grand Lyon avec zoom sur certaines zones à enjeux (zones d'intérêts écologiques, périmètre éloigné de protection des captages en eau potable...)

2009 : Actualisation de la Trame verte (approche quantitative sur la base des résultats de 2008 et qualitative sur la biodiversité et les usages).

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21

Partenaires

Mission Écologie Urbaine
Agence d'urbanisme
FRAPNA, CORA, CREN, Université

Indicateurs de suivi

Données quantitatives d'occupation des sols connues en 2008
Trame verte actualisée fin 2009

Action n°47**Gérer et entretenir les espaces naturels avec les agriculteurs****Objectifs stratégiques :**

- Préserver la diversité et la qualité paysagère du Grand Lyon,
- Maintenir une activité agricole de proximité qui participe à l'alimentation des lyonnais,
- Participer à la gestion du territoire du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Mettre en œuvre les modalités d'intervention en matière de foncier : Les milieux naturels ouverts de l'agglomération résultent pour une grande part d'activités pastorales : leur préservation requiert le maintien de pratiques agricoles (pâturage extensif, prairies de fauche...). Les agriculteurs de l'agglomération étant ainsi des acteurs-clés de la gestion des milieux naturels périurbains, le Grand Lyon s'est engagé dans une politique de soutien des exploitations, notamment en matière foncière.

Définir et faire appliquer des programmes d'actions de lutte contre les risques de coulées de boues. La gestion des espaces agricoles peut, selon les pratiques culturelles mises en œuvre, concourir à aggraver ou au contraire prévenir les risques liés au ruissellement et aux coulées de boues pour les pluies de retour décennales. Le Grand Lyon se positionne comme partenaire des agriculteurs de l'agglomération pour prévenir ces risques.

Calendrier de mise en œuvre

2007/2008 : définition des secteurs d'intervention précise en terme de prévention des phénomènes d'érosion de terres agricoles.

2008/2009 et suivantes : mises en œuvre de convention avec les agriculteurs pour la modification de leurs pratiques, pour la plantation de bandes enherbées et de haies et de leurs entretiens.

2008/2009 : poursuite du soutien de projets agricoles,

2008 : Poursuite de la réflexion pour la mise en place de PENAP

2009 : accompagnement du SEPAL et du CG pour la prise de délibération

2009 et suivantes : mises en œuvre des projets de territoire de valorisation dans le cadre des PENAP (cf fiche action 49)

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission écologie urbaine

Partenaires

CG 69

CDA 69

SEPAL

Agriculteurs

Communes

Indicateurs de suivi

Nombre d'intervention,

Superficie acquise

Nombre d'exploitants conforté ou

installé Nombre de haies et bandes enherbées implantées

Nombre d'agriculteurs partenaires

Superficie traitée

Action n°48**Préserver la biodiversité du territoire****Objectifs stratégiques :**

- Maintenir et préserver la diversité biologique présente sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon,
- Offrir à la flore et à la faune les conditions de survie, y compris en dehors des sites exceptionnels,
- Maintenir les conditions pour conserver le statut d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur Crépieux-Charmy.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Prendre en compte le critère biodiversité en ce qui concerne la gestion des équipements communautaires et l'élaboration des futurs aménagements.

De par ses activités et compétences, le Grand Lyon est un acteur majeur à même d'influer sur la préservation de la biodiversité de l'agglomération. Cette considération est à intégrer, y compris en milieu urbain, afin de conserver des espaces favorables à la biodiversité et des corridors écologiques permettant une circulation de la faune et de la flore.

Mise en place de mesures de préservation du site de Crépieux-Charmy.

Le site de Crépieux-Charmy a le double intérêt d'assurer l'alimentation en eau potable de l'essentiel de l'agglomération et d'abriter une biodiversité remarquable retenue au titre d'un arrêté de protection de biotope, de la Directive européenne Oiseaux et du réseau européen Natura 2000. A ce titre, et en complémentarité avec la fourniture d'une eau potable de qualité, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de gestion favorable à la préservation de la biodiversité du site.

Calendrier de mise en œuvre

2008 : définition du nouveau plan de gestion de Crépieux Charmy

2009 : mise en œuvre du plan de gestion **2008/2009** et suivantes : prise en compte de la biodiversité dans les équipements du Grand Lyon

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission écologie urbaine
DPSA - Mission A21
Direction de l'eau

Partenaires

VEOLIA
CREN
FRAPNA - CORA

Indicateurs de suivi

Maintien de l'APPB
Diversité des espèces présentes sur le site

Action n°49**Promouvoir les Projets Nature et les démarches alternatives liées au monde agricole****Objectifs stratégiques :**

- Maintenir et développer la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels et agricoles de proximité, en partenariat avec les communes et le Département du Rhône,
- Maintenir et développer l'économie des exploitations agricoles afin de préserver un tissu agricole,
- Permettre aux exploitants de mieux répondre à une demande sociale alternative, de proximité et en relations directes.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Poursuite des Projets Natures engagés dans le cadre de la Charte d'écologie urbaine (1992)
Les Projets Nature initiés par le Grand Lyon depuis les années 1990 visent à promouvoir et assurer une gestion partenariale des principaux espaces naturels et agricoles périurbains : assurer la préservation et l'entretien des milieux naturels, favoriser le maintien ou la recréation d'activités agricoles périurbaines préservant l'environnement, offrir un cadre récréatif pour les habitants.
- Soutenir les agriculteurs/producteurs qui développent de nouveaux services
Il s'agit de favoriser la production/vente des produits agricoles inscrit dans une démarche de « circuits courts », ou d'accompagner les AMAP, etc...

Calendrier de mise en œuvre

2006 : délibération du GL en faveur de la poursuite des projets nature
2007 : démarrage d'un projet nature supplémentaire : le vallon de Torrière, poursuite des 11 autres
 Lancement de l'étude diagnostic sur le plateau de Méginant, sur Sermenaz
 Fin de l'étude sur les vallons du nord ouest - réflexions sur les modalités de partenariats avec les communes, et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresles
2008 : poursuite des démarches engagées, démarrage des projets nature de Méginant, des vallons du Nord ouest

Démarrage d'un nouveau projet sur le plateau des étangs en lien avec les PENAP ?

2007-2008 : poursuite des appels à projets dans le cadre du contrat d'agglomération avec la Région

2009 : nouvelle formule à inventer après la fin du contrat d'agglomération

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission écologie urbaine

Partenaires

Communes, Département du Rhône, Brigades Vertes, agriculteurs et associations
 CDA 69
 agriculteurs

Indicateurs de suivi

Nb de projets nature actifs
 Nb d'enfants ayant participé à une action de sensibilisation au milieu naturel
 Nb de projets soutenus
 Nb d'agriculteurs concernés

Action n°50**Élaborer une nouvelle Charte de l'arbre applicable à l'échelle du Grand Lyon et déclinable à l'échelle des conférences des maires ou des communes****Objectifs stratégiques :**

- Promouvoir la prise en compte des exigences du développement durable appliquées à la préservation de la nature et des paysages dans l'agglomération,
- Rechercher une cohérence des actions menées sur le territoire du Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage,
- Encourager l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagement paysagers du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- De l'arbre urbain à la notion de « foresterie urbaine : il s'agit d'élargir la réflexion pour prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération, en intégrant la problématique des arbres des parcs et jardins, celle des arbres des espaces naturels métropolitains, la question de l'arbre du domaine privé, mais également le développement « d'enveloppes végétales » pour les bâtiments. Cette prise en compte globale est nécessaire pour pouvoir mener une action cohérente et durable pour la préservation et la mise en valeur de la nature sur le territoire du Grand Lyon.
- Fédérer un réseau des acteurs du paysage de l'agglomération : il s'agit d'associer à la démarche de la charte de l'arbre l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection et la mise en valeur des paysages, notamment les services espaces verts des communes et le département du Rhône, mais aussi les entreprises du paysage, les concepteurs paysagistes, les producteurs de plantes, afin de co-construire une stratégie partagée et cohérente à l'échelle du territoire sur ce thème.
- Intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation : il s'agit d'une part de développer la prise en compte des exigences du développement durable dans la conception et la gestion de la nature en ville, et d'autre part de poursuivre l'implication de l'agglomération dans les programmes de recherche et développement sur ce thème. Ainsi il proposé

de promouvoir l'inscription d'objectifs de recherches appliquées aux principaux projets d'aménagement urbains pilotés par le Grand Lyon notamment sur les trois thèmes suivant : paysage et changements climatiques, valorisation de l'eau pluviale pour l'irrigation des plantations, économie de la ressource « sol » et création de substrats artificiel de plantation par la valorisation de sous-produits urbains (compost, limons, débris de démolition...).

Calendrier de mise en œuvre

- 2007** : planification de l'action et élaboration de la méthode de travail.
2008 : travail d'élaboration de la charte en lien avec les réflexions menées par plusieurs groupes de travail
2009 : fin de la concertation, rédaction finale et validation politique de la nouvelle « Charte de l'arbre des communes du Grand Lyon »

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie - Unité Arbres et Paysage

Partenaires

Services communautaires, services des communes, CG69, UNEP, FFP, FNPFP, COMEP...

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions d'élaboration et de concertation organisée
 Pourcentage du document rédigé.

Action n°51**Développer des outils de planification et de protection des ressources en eau dans un souci de santé publique****Objectifs stratégiques :**

- Valider et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est Lyonnais,
- Mettre en œuvre le Schéma général d'alimentation en eau potable du Grand Lyon,
- Finaliser et mettre en œuvre le Schéma directeur d'assainissement du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Valider et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est Lyonnais, dans le cadre des compétences du Grand Lyon.

Le 12 juillet 2007, le SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau et il est actuellement soumis à l'avis des collectivités et sera mis en enquête publique courant 2008. Cinq grandes orientations sont arrêtées :

- Reconquérir et préserver la qualité des eaux
- Adopter une gestion quantitative durable de la ressource en eau
- Bien gérer les milieux aquatiques superficiels (zones humides et cours d'eau).
- Sensibiliser les acteurs de l'eau du territoire.
- Mettre en œuvre le SAGE et le conduire de façon durable.

Les compétences du Grand Lyon seront identifiées dans le cadre d'un Contrat de Milieu signé avec la Région, le Conseil général et l'Agence de l'Eau, pour la mise en œuvre opérationnelle courant 2008.

- Mettre en œuvre le Schéma général d'alimentation en eau potable du Grand Lyon (SGAEP)

Le Schéma général d'alimentation en eau potable, démarche volontaire de la Communauté urbaine, a pour vocation de formaliser les grandes orientations du Grand Lyon pour les 15 prochaines années dans les domaines suivants :

- La préservation des ressources
- La diversification des sources d'approvisionnement
- La nécessaire évolution des pratiques de la collectivité vers une gestion patrimoniale du système d'alimentation en eau.
- L'amélioration permanente du service rendu à l'usager.

- Finaliser et mettre en œuvre le Schéma directeur d'assainissement

du Grand Lyon (SDA)

Le Schéma directeur d'assainissement, répondant à une exigence réglementaire, a été engagé en 2006 et sera achevé en 2009, à l'issue de l'analyse des 8 bassins versants de stations d'épuration. Ce document d'orientation et de planification a vocation à encadrer l'action de la collectivité en matière de lutte contre la pollution des milieux aquatiques et à créer une culture commune aux différents acteurs de l'eau et de l'assainissement sur le Grand Lyon.

Calendrier de mise en œuvre

2008 : SAGE Est Lyonnais : Démarrage de la mise en œuvre après l'enquête publique

SGAEP : Mise en œuvre

SDA : Poursuite de l'élaboration

2009 : SAGE Est Lyonnais : Signature du Contrat de milieu de l'Est-Lyonnais

SGAEP : 1° bilan d'avancement

SDA : Fin d'élaboration et délibération de validation

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de l'Eau

Partenaires

Conseil général 69

Agence de l'Eau

Rhône-Méditerranée-Corse

Indicateurs de suivi

Validation finale du SAGE en 2008 (arrêté préfectoral)

Signature du Contrat de milieu de l'Est-Lyonnais en 2009

Réalisation du 1° bilan en 2009

Délibération de validation en 2009

Action n°52**Préserver et restaurer les milieux aquatiques****Objectifs stratégiques :**

- Restauration hydraulique et écologique du Rhône,
- Restauration hydraulique et écologique des ruisseaux affluents du Rhône et de la Saône.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

• Poursuivre la restauration hydraulique et écologique du Rhône
Il s'agit de soutenir les programmes de mesures pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau au titre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2001. Le Grand Lyon intervient au travers du projet de contrat de milieu sur l'île de Miribel-Jonage (à l'horizon 2009, l'année 2008 étant consacrée à l'identification des actions et des acteurs).

• Restauration hydraulique et écologique des ruisseaux affluents du Rhône et de la Saône
Deux problématiques sont prises en compte : d'une part la prévention des crues à l'échelle des bassins versant et, d'autre part, la qualité écologique des ruisseaux (continuité et habitats piscicoles, ripisylve, lien avec la Trame verte de l'agglomération...). En matière hydraulique, le Grand Lyon intervient d'ores et déjà dans le cadre de contrats de rivière (Yzeron, ruisseaux du Ravin). Le Grand Lyon travaille également sur la problématique inondation pour les ruisseaux de la Fée des eaux, des Planches, des Torrières...
Le Grand Lyon abritant sur son territoire de nombreux autres ruisseaux non-domaniaux de fait non gérés (carence de gestion des riverains), l'enjeu pour la Communauté urbaine est de se positionner à l'horizon 2009 sur sa compétence en la matière (lutte contre les inondations et qualité des habitats aquatiques au titre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau) et sur les actions à engager prioritairement le cas échéant.

Calendrier de mise en œuvre 2007 / 2009 :

Signature en 2009 du Contrat de milieu de l'île de Miribel-Jonage
Prise de décision en 2009 quant à une prise de compétence communautaire sur les ruisseaux non-domaniaux

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de l'Eau - Service Rhône et Ruisseaux

Partenaires

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (Rhône et Ruisseaux)
Région Rhône-Alpes et SYMALIM (Rhône)

Indicateurs de suivi

Signature en 2009 du Contrat de milieu de l'île de Miribel-Jonage (Rhône)
Prise de décision quant à une prise de compétence sur les ruisseaux

Action n°53**Préserver la ressource en eau destinée à la consommation humaine dans un souci de santé publique****Objectifs stratégiques :**

- Assurer la protection réglementaire des captages,
- Achever la suppression des branchements publics en plomb.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

• Assurer la protection réglementaire des captages :

En application de Schéma général d'alimentation en eau potable, il s'agit d'assurer la révision des déclarations d'utilité publiques des grands captages de l'agglomération au regard des nouvelles connaissances hydrogéologiques et des risques accidentels liés aux activités humaines, en particulier sur Crépieux-Chamy et le Lac des Eaux Bleues.

Sur l'ensemble des captages, il s'agit de mettre en œuvre des servitudes réglementaires en périmètres de protection : pour exemple collecte et pré traitement des eaux pluviales, acquisitions foncières par préemption d'activités à risques en périmètre de protection rapprochée.

- Achever la suppression des branchements publics en plomb : Il s'agit de supprimer les branchements publics en plomb d'ici à 2010-2011 (98 % des branchements supprimés en 2009).

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de l'Eau

Partenaires

État (DDASS)
Agence de l'Eau
Rhône-Méditerranée-Corse

Indicateurs de suivi

Indice d'avancement de la protection de la ressource (schéma général d'alimentation en eau potable)
Indice d'avancement sur les branchements en plomb

Action n°54**Promouvoir un programme de valorisation du patrimoine fluvial de l'agglomération****Objectifs stratégiques :**

- Mieux appréhender les fleuves et le patrimoine fluvial de l'agglomération.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

A travers différents projets comme l'Aménagement des Berges du Rhône, Lyon 2020, les Agendas 21 territoriaux, le Grand Lyon a pris conscience de la nécessité de faire en sorte que la ville soit à nouveau tournée vers les fleuves que sont le Rhône et la Saône.

Afin d'engager une véritable démarche prospective et d'initier une nouvelle stratégie en la matière, il est proposé de renouveler le Plan Bleu de l'agglomération en partenariat avec les acteurs institutionnels et les usagers des différents cours et plans d'eau de l'agglomération

Déroulement de l'action

Afin de mener à bien ce projet global, un chef de projet Fleuve sera identifié. Il aura à mener un travail de gouvernance reposant sur les actions suivantes :

- Dresser un état des lieux des connaissances sur le sujet,
- Faciliter l'accès à l'information en appuyant le projet association La Maison du Rhône située à Givors,
- Développer un programme d'éducation au Fleuve en lien avec les associations locales,

Concernant le volet aménagement, le projet pourra proposer une organisation à l'échelle locale pour une gestion optimisée des cours d'eau et leurs corridors biologiques, dresser des hypothèses d'aménagement concernant le Projet Berges de Saône, etc.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DGDU**Partenaires**

Les services du Grand Lyon
VNF, Agence d'urbanisme, Communes

Action n°55**Finaliser le Plan lutte contre le bruit****Objectifs stratégiques :**

- Parvenir à une connaissance globale du phénomène « bruit » sur l'agglomération du Grand Lyon,
- Finaliser les cartes du bruit en engageant une information/communication auprès du grand public,
- Faire fonctionner le réseau de mesures du bruit à l'échelle de l'agglomération.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'environnement sonore est une des premières préoccupations des habitants du Grand Lyon, comme le confirme l'enquête réalisée en 2007, qui montre que 40 % de la population estime que son environnement sonore s'est dégradé au cours des dix dernières années.

Le contexte législatif impose aux agglomérations françaises de plus de 250 000 habitants l'élaboration de cartes globales du bruit urbain. Cette information devra être orientée grand public et intégrera, fait nouveau, la sauvegarde des « zones calmes ».

Depuis fin 2006, le réseau permanent de mesure est installé et opérationnel. A ce jour, les cartes du bruit sont élaborées à 75%. Elles restent à valider politiquement avant diffusion publique.

Déroulement de l'action

Les cartes serviront à conduire deux types d'actions : des nouveaux projets à destination unique de la lutte contre le bruit, des actions d'amélioration portant sur des projets existants.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU – Mission écologie urbaine

Partenaires

Acoucity (assistance à maîtrise d'ouvrage), DDE, CSTB, CERTU, CETE, ENTPE, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne

Indicateurs de suivi

- Estimation du nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs à des seuils préalablement définis.
- Prise en compte des périodes journée, soirée, nuit, plus tout autre période jugée pertinente.
- Mise en place d'indicateurs (en partenariat avec le comité d'experts).

Action n°56**Appliquer le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération dans le cadre des compétences communautaires****Objectifs stratégiques :**

- Diminuer la pollution atmosphérique de fond,
- Améliorer la connaissance sur la pollution atmosphérique.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Poursuivre dans le cadre de COPARLY le développement des outils de mesure des nouvelles pollutions et de prévision des pics de pollution

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996.

Élaboré par l'État, en partenariat avec le Grand Lyon, il doit répondre à la réglementation de la qualité de l'air au niveau local en imposant des contraintes réglementaires aux émetteurs dans le but de reconquérir un air de qualité d'ici 2010. Le PPA de l'agglomération lyonnaise sera approuvé par les préfets du Rhône et des deux autres départements concernés au premier trimestre 2008. Le Grand Lyon intégrera les prescriptions du PPA dans le cadre de ses activités et poursuivra son soutien aux activités de mesure de la qualité de l'air et d'information des habitants.

- Développer des outils de modélisation permettant d'élargir les champs des polluants modélisés (pollen, particules, ozone...) et de modéliser les concentrations de polluants à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit de travailler sur la dimension sanitaire de la problématique et sur le rôle que le Grand Lyon peut jouer sur cette thématique.

Concernant le travail de modélisation, il sera engagé sur des sites urbains moins denses que le centre Lyon - Villeurbanne ainsi que sur des zones de relief (Croix rousse, Fourvière, Duchère, Monts d'Or...)

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU - Mission écologie urbaine

Partenaires

COPARLY

Budget 2008-2009

500 000 €

Indicateurs de suivi

Approbation du PPA en 1^{er} semestre 2008
Mise en œuvre des actions du PPA dans les activités du Grand Lyon (2008-2009)

Action n°57**Mieux appréhender les risques****Objectifs stratégiques :**

- Participer à la suppression des dangers et à la réduction des risques : inondation, géotechniques, industriels et transport de matières dangereuses,
- Aider les maires en ce qui concerne l'élaboration de Plans communaux de Secours, situations de crise, instruction des permis de construire.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon s'organise pour réagir à la fois rapidement et en protégeant ses agents et son patrimoine. Il s'agit de réaliser des diagnostics des Plans de réponse aux catastrophes existants, de définir des objectifs et un niveau de service minimal, de réaliser un plan de crise communautaire, et de faire des exercices, simulation et mise à jour du Plan.

Le Grand Lyon a entrepris un inventaire des sols pollués de l'agglomération afin de faciliter leur résorption et de mieux gérer les changements d'usage et ainsi de favoriser le renouvellement urbain sans risques sanitaires.

Déroulement de l'action

- Participer à la réduction des risques naturels et technologiques en favorisant une meilleure coordination des services communautaires et communaux afin d'être efficace en situation de crise / gestion de crise.

A ce titre, le projet GesSiCat vise les services directs à la population : voirie, collecte et élimination des ordures ménagères, nettoyage, eau potable et eau incendie, assainissement. A terme, un Plan de gestion des situations de catastrophe sera réalisé.

- Poursuivre l'inventaire des sols pollués à l'échelle de l'agglomération en lien avec le BRGM.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie
DGDEI - DFI

Partenaires

Etat (Préfecture, Diren, Service Navigation, Sécurité Civile) SPIRAL, SDIS 69, Synd. Saône-Doubs, communes, agriculteurs, organismes professionnels.

Action n°58**Promouvoir un désherbage raisonné dans un souci de santé publique et développer la lutte biologique favorisant la protection des arbres et des milieux naturels.****Objectifs stratégiques :**

- Poursuivre l'évolution des pratiques du désherbage sur le territoire du Grand Lyon,
- Limiter l'utilisation des pesticides par le développement de la lutte biologique pour le traitement des arbres,
- Diffuser la connaissance des techniques alternatives pour faire évoluer les pratiques de tous les acteurs du territoire (communes, entreprises, particuliers, agriculteurs...).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Concernant le désherbage chimique.

- Fixer des objectifs quantifiés selon un planning pluriannuel en matière de réduction progressive de l'utilisation des produits chimiques.
- Encourager l'innovation et le développement de techniques alternatives en lien avec la plateforme d'échange Échos Paysage.
- Élaborer des plans territoriaux de désherbage.
- Améliorer la prise en compte de la problématique de désherbage dans la conception des projets d'aménagement urbains (choix des matériaux, évaluation des incidences de gestion...)
- Intégrer cette préoccupation dans les orientations communautaires en matière de soutien à l'agriculture périurbaine
- Développer des actions de sensibilisation des habitants de l'agglomération pour accompagner le changement des pratiques individuelles.

L'action sur la limitation des pesticides pour le traitement des arbres et des espaces verts Il convient donc de poursuivre l'action autour des thèmes suivants :

- Poursuivre la mise en place d'un réseau de veille sanitaire des arbres (en lien avec d'autres partenaires : services espaces verts des communes, école d'horticulture de Dardilly, Service régional de la protection des végétaux...).
- Participer à des partenariats de recherches appliquées pour l'élaboration et le développement de nouvelles techniques de lutte biologique (programmes de recherche dans le cadre du projet « Plantes et Cités »).

- Développer la maîtrise des méthodologies et des techniques de lutte biologique auprès des entreprises de paysage prestataires du Grand Lyon.
- Encourager l'utilisation de la lutte biologique auprès du grand public, notamment pour l'entretien des jardins familiaux

Calendrier de mise en œuvre

2008 : Réorganisation du groupe de travail communautaire inter-directions. Adhésions à la plateforme Échos Paysage et au réseau « Plante et Cité ».

2009 : Poursuite et évaluation des actions engagées

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie - Unité Arbres et Paysage

Partenaires

Services communautaires, services des communes, CG69, UNEP, FFP, Centres de formations

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions du réseau organisées
Quantité de pesticides utilisés

Action n°59**Limiter la consommation d'eau dans les opérations de nettoyage****Objectifs stratégiques :**

- Améliorer et optimiser les pratiques de nettoyage pour une utilisation raisonnée de l'eau,
- Sensibiliser les agents pour une utilisation raisonnée de l'eau.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La consommation d'eau sur le Grand Lyon connaît une baisse de 4,3 % depuis 2004. Cette tendance peut s'expliquer d'une part par les efforts des délégataires en politique de recherche de fuites, mais également par l'évolution des pratiques de la Direction de la Propreté en terme de lavage de rues.

L'année 2006 est marquée par une amélioration du rendement, qui conforte les tendances observées en 2004 et 2005. Cette augmentation s'explique par une politique volontariste de recherche et réparation de fuites, et également par les nombreux messages vers les agents du grand Lyon chargés du nettoyage des rues pour une rationalisation des usages et par l'évolution des pratiques du nettoyage, qui généralise la simultanéité du balayage et du ramassage, limitant ainsi l'utilisation d'eau.

L'action se décline selon les axes suivants :

- Développer une utilisation raisonnée de l'eau lors des opérations de nettoyage :
 - Rationaliser le parc de bouches de lavages (BL) : diminution de 30% soit environ 3000 BL supprimés
 - Connaître les volumes d'eau consommés sur les BL en équipant celles-ci de compteurs
 - Connaître les volumes d'eau consommés sur les bornes de puisage en équipant celles-ci de compteurs
- Améliorer et optimiser les pratiques de nettoyage :
 - Réalisation d'un inventaire des BL peu ou pas utilisées pour suppression à moyen terme
 - Pose de bornes de puisage en fonction des circuits de nettoyage des véhicules

- Sensibiliser nos agents pour une utilisation raisonnée de l'eau :
 - Action de sensibilisation pour un usage raisonnée de l'eau lors du nettoyage manuel
 - Participation de nos agents à l'inventaire terrain qui permettra de définir quelles BL supprimées.

Calendrier de mise en œuvre

2007 : sensibilisation des agents : intégration à la formation dispensé à l'école de la propreté

2008 : étude technique et financière sur les BL (définir les 30% + phasage), sur les bornes de puisages et la mise en place de compteurs

2009 : mise en œuvre avec crédits budgétés

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la Propreté - NET

Partenaires

Direction de l'Eau

Indicateurs de suivi

Nombre de BL supprimées

Nombre de borne de puisage

Nombre de compteurs installés

Action n°60**Limiter la consommation de sel lors des opérations de déneigement des voies****Objectifs stratégiques :**

- Optimiser la gestion du sel dans les opérations de déneigement,
- Préserver nos ressources naturelles en limitant l'utilisation du sel (eau, végétaux..),
- Sensibiliser nos agents au bon usage du sel.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Lors de la viabilité hivernale, la Direction de la propreté développe une utilisation raisonnée du sel en :

- Optimisant la gestion du sel dans les opérations de déneigement et en préservant nos ressources naturelles, avec :
 - Amélioration du parc véhicules pour diminuer les taux d'épandage en sel (ex : régulateur électronique d'épandage), acquisition de boîtiers d'épandage.
 - Couverture et étanchéité des dépôts (moins de perte de sel par écoulements)
 - Amélioration des techniques de traitement (bouillie de sel généralisée, diminution des traitements préventifs souvent inutiles, classification des voies : pas de salage systématique, utilisation de saumure et grammage plus régulier lors de l'épandage sur la chaussée (17g/m²)).
 - Élaboration d'une charte d'implantation des bacs à sel (moins d'impact sur arbres, mobilier urbain, moins de vols.....)
 - Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des opérations de déneigement (capteurs dans chaussée...)
- Sensibilisant nos agents au bon usage du sel
 - Formation des agents à l'utilisation du boîtier d'épandage
 - Sensibilisation et information des agents aux impacts du sel sur l'environnement
 - Formation des agents aux bonnes pratiques de déneigement (épandage manuel....)

Calendrier de mise en œuvre

Action démarrée en 2006, montée en puissance d'ici à 2009

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - NET

Partenaires**Indicateurs de suivi**

Grammage de sel au m² déneigé

Nombre d'agents formés

Action n°61**Optimiser la collecte des déchets****Objectifs stratégiques :**

- Augmenter le recyclage,
- Diminuer le recours à l'enfouissement des déchets par défaut de recyclage ou de valorisation,
- Maitriser les coûts de collecte.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Cette fiche-action regroupe plusieurs sous-actions s'inscrivant dans la Stratégie Déchets du Grand Lyon adoptée en 2007 et visant à optimiser la collecte des déchets ménagers et à assurer le respect sur la durée des obligations incombant au Grand Lyon au titre de sa compétence pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. La priorité est donnée au recyclage des déchets, puis à la valorisation thermique, de manière à restreindre la part de l'enfouissement.

Cela se traduit notamment par une adaptation des modes de collectes aux types d'habitat, avec le déploiement de silos enterrés ou semi-enterrés lors de restructurations de centres urbains. Une première expérimentation menée à Rillieux la Pape s'est montrée concluante. 20 silos sont implantés fin 2007. Leur nombre sera porté à 150 d'ici à 2011, pour un budget total de 900 000 €.

La mise en place d'une collecte pneumatique pour le Carré de Soie a été étudiée en 2007 mais cette technique s'est révélée mal adaptée au site avec un coût unitaire important, compte tenu de la faible densité du futur quartier : 189 à 277 €/tonne, amortissement du dispositif compris, à comparer au coût de 62 €/tonne prévu dans le cadre du nouveau marché de collecte passé par le Grand Lyon.

Calendrier de mise en œuvre

Ce nouveau marché de collecte est effectif depuis le 15/12/2007 et se traduit par une révision des fréquences de collecte, en vue d'une réduction du coût unitaire de collecte à la tonne et d'une augmentation de la part de la collecte sélective. Sur 2008-2009, il s'agit d'augmenter la fréquence de collecte sélective de 1 à 2 fois par semaine sur Lyon et Villeurbanne et de diminuer dans le même temps la fréquence de collecte des ordures ménagères de 5 à 4 fois par semaine sur Lyon et Villeurbanne. Une augmentation de 15 000 tonnes par an en collecte sélective est attendue.

L'optimisation de la collecte passe également par une baisse du taux de refus des déchets non recyclables en collecte sélective. L'objectif est fixé à 20% d'ici à 2012 et se traduit par une poursuite de l'équipement en bacs de tri sélectif.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - COL

Partenaires**Indicateurs de suivi**

Nombre de silos implantés
Tonnage annuel en collecte sélective
Taux annuel de refus de tri

Action n°62**Diminuer l'enfouissement des déchets****Objectifs stratégiques :**

- Augmenter le recyclage et la valorisation des déchets,
- Économiser les sites de stockage existants.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Cette action accompagne l'action 61 dans le cadre de la Stratégie Déchets du Grand Lyon, afin de restreindre la part de l'enfouissement.

Il s'agit de rechercher et développer des filières pour les déchets encore enfouis :

- déchets d'ébouage (déchets déposés sur la voie publique),
- déchets de balayage,
- surplus d'apports d'ordures ménagères dans les usines d'incinération.

Calendrier de mise en œuvre

La Direction de la Propreté développe le tri des déchets d'ébouage afin d'améliorer leur valorisation. Depuis fin 2007 et jusqu'en 2009, des espaces de pré-tri sont mis en place dans les subdivisions de nettoyage, sur le modèle de ce qui a été fait en 2006 pour la subdivision NET 6. L'objectif fixé pour 2009 est de valoriser 8 000 tonnes sur les 11 000 tonnes collectées, soit 3000 tonnes enfouies contre 9 000 en 2006.

En partenariat avec la Direction de l'Eau, la Direction de la Propreté va développer la valorisation des déchets de balayage sur le site de Pierre-Bénite. En 2006, 830 t ont ainsi été valorisées. L'année 2008 donnera lieu à une étude de faisabilité pour optimiser l'unité de traitement de Pierre Bénite. L'objectif en 2015 est de valoriser annuellement 8 000 tonnes sur les 8 500 tonnes collectées, soit seulement 500 tonnes enfouies (contre 7 500 tonnes enfouies en 2006).

Enfin, afin d'optimiser les installations de traitement existantes et d'éviter l'envoi vers l'enfouissement des surplus d'apports d'ordures ménagères, il est prévu la mise en place d'une presse à balles pour lisser ces apports dans

les usines d'incinération : leur stockage sur place sera dès lors possible, en vue de leur incinération lors des périodes de plus faibles apports. L'objectif en 2010 est fixé à 15 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères mises en balle puis incinérées au lieu d'être enfouies.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la Propreté - SRD

Partenaires

Direction de l'Eau

Indicateurs de suivi

Tonnage valorisé annuel

Réalisation de l'étude

Tonnage valorisé annuel

Installation de la presse à balles

Tonnage annuel mis en balle

Action n°63**Valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères****Objectifs stratégiques :**

- Augmenter la valorisation des déchets,
- Réduire l'enfouissement.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En complémentarité avec les actions 61 et 62, il s'agit d'étendre le soutien au compostage individuel à l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. Cette opération a été expérimentée en 2005. Elle sera progressivement généralisée d'ici à 2009. L'objectif est d'équiper 13% de l'habitat pavillonnaire, conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers de 2001. Les gains attendus sont de 1000 tonnes par an de déchets valorisés.

Calendrier de mise en œuvre

L'action se déroule en trois phases d'extension :

2006-2007 : 16 communes : phase terminée à bilan et perspective fait en 2008

2007-2008 : 25 communes et arrondissements supplémentaires

2008-2009 : les 24 communes et arrondissements restant

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - SRD

Partenaires

Région Rhône-Alpes

Indicateurs de suivi

Nombre de composteurs subventionnés : 1029 fin 2007 (total visé : 13 300 composteurs installés à terme)

Action n°64**Poursuivre la collecte des déchets dangereux****Objectifs stratégiques :**

- Augmenter la valorisation,
- Limiter la dispersion des déchets toxiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Cette action fait la continuité avec l'Agenda 21 2005-2007. Toutes les déchèteries existantes ont été équipées de conteneurs spécifiques pour le recueil et le stockage des déchets ménagers dangereux (batteries, produits chimiques ...). 704 tonnes de tels produits ont été collectées en 2005 de la sorte, puis 903 en 2007.

Calendrier de mise en œuvre

Il s'agit d'aménager la déchèterie de Saint-Priest entre 2009 et 2010.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - SRD - TVM

Partenaires

Agence de l'eau

Indicateurs de suivi

Tonnage annuel collecté

Action n°65**Favoriser l'activité d'insertion par la mise en place de recycleries****Objectifs stratégiques :**

- Réduction des déchets à la source,
- Favoriser le réemploi,
- Réduire l'enfouissement.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Ce type d'équipement est installé dans les déchèteries : la population y dépose les produits susceptibles d'être réutilisés (mobilier, électroménagers, etc.) qui sont récupérés, triés et vendus à des familles en difficultés à coût réduits. La récupération et le tri sont réalisés par des structures d'insertion.

Calendrier de mise en œuvre

Il s'agit de pérenniser les deux recycleries mises en place en 2006 et 2007 à Villeurbanne et à Lyon 9^e et d'en installer de nouvelles :

2006/2007 : mise en place de 2 recycleries sur Villeurbanne et Lyon 9 à pérennisation

2008 : 3 nouvelles recycleries : Francheville, Genas, Champagne (à la demande des associations caritatives)

2009 : d'autres nouvelles recycleries en fonction des possibilités d'installation dans les autres déchèteries (surface disponible) : Décines, Caluire, St Priest, Vénissieux...

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - TVM

Partenaires

Associations caritatives,
Exploitant déchèteries

Indicateurs de suivi

Nombre de recycleries installées

Action n°66**Réfléchir à des pratiques partenariales de nettoyage des marchés****Objectifs stratégiques :**

- Gérer les flux des déchets et maîtriser les coûts de nettoyage des marchés,
- Pour améliorer la sécurité des clients, des vendeurs et des agents de nettoyage,
- Pour respecter l'environnement : utilisation plus raisonnée de l'eau, sensibilisation au respect des arbres, moins d'envols (papiers, plastiques) dans les rues adjacentes,
- Pour permettre de redonner rapidement à l'espace son activité initiale (parking, sortie d'écoles,...).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit de promouvoir des "marchés propres". En partenariat avec les forains et les communes, la Direction de la Propreté demande ainsi aux forains de conditionner leurs déchets dans leurs propres emballages (cartons, cagettes...) ou dans des sacs distribués par les communes, puis de les centraliser.

Le nettoyage des marchés est ainsi optimisé et permet :

- des économies d'eau et la réduction de l'usage de moyens mécanisés (donc moins de carburant et de gaz d'échappement),
- l'amélioration de la qualité des espaces publics environnants en limitant les envols de plastiques et de papier aux abords des marchés,
- de redonner rapidement à l'espace public son activité initiale (parking, sortie d'écoles...).

Il s'agit également de sensibiliser les forains au respect du patrimoine arboré environnant leurs stands.

Calendrier de mise en œuvre

La démarche sera développée progressivement à toutes les communes du Grand Lyon.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - NET

Partenaires

Communes adhérentes à l'opération

Indicateurs de suivi

Temps de prestation de nettoyage et évolution des moyens humains et matériels employés.

Nombre de communes et de marchés

Action n°67**Limiter le volume des déchets par des actions de réduction à la source****Objectifs stratégiques :**

- Développer des actions de limitation du volume des déchets notamment des gros producteurs de déchets non ménagers,
- Développer un programme de prévention à l'échelle de l'agglomération qui concernera l'ensemble des acteurs.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Cette action vise à élaborer en 2008 dans un cadre partenarial un programme de prévention de la production de déchets à l'échelle de l'agglomération, programme qui concernera la population, les commerces, les entreprises, les administrations. Il sera complété par un plan de prévention interne à la communauté urbaine.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Lyon a formulé les pistes d'action suivantes :

- Recenser les actions réalisées sur le territoire du Grand Lyon en matière de réduction à la source afin de créer un centre de ressource pouvant servir de point d'information,
- Développer les recycleries au sein des déchèteries (fiche-action 65),
- Contrôler la distribution des journaux gratuits pour limiter les déchets au sol.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation au tri et de respect de la propreté
- Développer la communication en déchèterie compte tenu de la fréquentation importante de ces sites
- Faire appel aux associations pour des actions de sensibilisation de proximité.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté - SRD

Partenaires

CCSPL et Groupe de travail de la Stratégie Déchets

Indicateurs de suivi

Avancement sur la mise en œuvre des propositions

Action n°68**Développer une approche innovante de l'homme et de l'animal en ville****Objectif stratégique :**

- Mieux prendre en compte la place des animaux domestiques dans la ville.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Depuis février 2005, le Grand Lyon s'est doté d'une mission « Animalité urbaine » avec 3 objectifs opérationnels : Favoriser une cohabitation naturelle et courtoise des hommes et des animaux en ville, respect de l'environnement et de la biodiversité, approche innovante. Cette mission engage un travail partenarial important avec les communes et une mise en synergie des professionnels et acteurs : balades canines, formation des agents et des propriétaires de chiens, signalétiques, etc.

Déroulement de l'action

Depuis 2005, la Direction de la propreté du Grand Lyon avec d'autres services anime la Mission Animalité urbaine. Les objectifs de cette mission sont reconduits sur la base suivante :

- Favoriser une utilisation harmonieuse de l'espace public,
- Prendre en compte cette dimension dès l'élaboration des projets d'aménagement d'espaces publics,
- Sensibiliser le grand public à cet enjeu par une communication adaptée.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la propreté

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les services de la ville de Lyon

Indicateurs de suivi

Nb d'animation dans les arrondissements

4^{ÈME} ORIENTATION - LE GRAND LYON ET LES COMMUNES ANIMENT ET ACCOMPAGNENT LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MANIÈRE PARTENARIALE

Le Grand Lyon et les communes organisent le territoire au regard du développement durable

- / 69 / Participer à l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise :
élaboration et méthodologie Page 77
- / 70 / Promouvoir l'urbanisme durable Page 78

Le Grand Lyon et les communes se préoccupent de la santé des Grands Lyonnais

- / 71 / Développer une ambition métropolitaine pour la santé publique . Page 79
- / 72 / Inscrire le développement durable dans la santé :
Lyon et le CIFAL Page 80
- / 73 / Mobiliser le territoire au regard d'une thématique
Air/Mobilité/Santé Page 81

Le Grand Lyon et les communes favorisent une sensibilisation et une communication au développement durable

- / 74 / Mettre en œuvre et animer le Plan local d'éducation
à l'environnement vers le développement durable Page 82
- / 75 / Développer des temps forts de mobilisation Page 83
- / 76 / Utiliser internet comme un véritable outil d'information
auprès du grand public et de partage des contenus Page 84
- / 77 / Animer le Club pour le développement durable
- acteurs - territoires- communes Page 85

Le Grand Lyon et les acteurs du territoire développent une ingénierie du partenariat

- / 78 / Faire évoluer le dispositif des Conférences des maires Page 86
- / 79 / Accompagner la mise en œuvre des agendas 21 territoriaux Page 87
- / 80 / Conforter les partenariats avec des structures
et des acteurs du développement durable Page 88
- / 81 / Engager des démarches valorisant le patrimoine local Page 89
- / 82 / Rendre en compte des pratiques alternatives en matière
de tourisme doux Page 90
- / 83 / Favoriser le partenariat public-privé à travers des actions
de développement durable Page 91

Action n°69**Participation à l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise****Objectifs stratégiques :****• des objectifs de portée générale :**

- Favoriser la diversité d'occupation des territoires,
- Faciliter l'intégration des populations,
- Organiser la gestion des territoires,
- Veiller à une utilisation économe des ressources.

• des moyens associés à ces objectifs :

- Organisation du partenariat : mieux organiser les relations entre le Grand Lyon et les territoires voisins,
- Articulation entre le court terme et le long terme,
- Cohérence entre les échelles du territoire (démarche interscot notamment).

• des objectifs méthodologiques :

- « Une démarche élaborante » associant chaque EPCI adhérent au SEPAL dans toute la construction du SCOT.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les lois SRU et UH préconisent l'élaboration de Schémas d'Organisation et de Cohérence Territoriale dans l'objectif de renforcer l'interaction des politiques urbaines et territoriales trop souvent traitées de manière sectorielle. Cette nouvelle pratique des démarches de planification urbaine voulue par le législateur implique une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable (cohérences sociales, économiques, environnementales et territoriales).

L'élaboration du futur SCOT de l'agglomération lyonnaise constitue un cadre de travail partenarial et un cadre réglementaire pour promouvoir le développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques tant sur le fond (enjeux, contenu) que sur la forme (méthode d'élaboration, mode d'association des partenaires...).

Déroulement de l'action dans le temps

Le PADD du SCOT a été adopté en avril 2007. Il s'agit maintenant à travers la réalisation du Document d'Orientation Générale (DOG) de produire le cadre réglementaire et d'application du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

2008 : Production du document d'orientation

2010 : Approbation du SCOT.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU – Direction des Politiques d'Agglomération

Partenaires

SEPAL maître d'ouvrage, autres EPCI membres du SEPAL + Personnes publiques associées (Etat, Région, Départements, Chambres Consulaires...)

Action n°70**Promouvoir un urbanisme durable****Objectifs stratégiques :**

- Partager un vocabulaire commun portant sur l'urbanisme durable,
- Elaborer et capitaliser une veille des bonnes pratiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon dispose de nombreux documents réglementaire en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain comme le PLU , le PDU, le PLH ou le SCOT.

Or, les services internes du Grand Lyon ne dispose pas d'éléments synthétiques mettant en évidence l'ensemble des outils accompagnant la mise en œuvre de ces documents réglementaire au regard du principe de développement durable.

Le guide pratique interne développement durable répond partiellement aux besoins des directions du Grand Lyon.

A ce titre, il est proposé de produire un ou des documents non réglementaire(s) mettant en avant les outils techniques dont dispose le Grand Lyon afin d'accompagner la prise en compte du développement durable dans le domaine de l'urbanisme : Définition des éco-quartiers, charte de l'urbanisme durable, grille de questionnement, outils spécifiques (bilan carbone, écobilan, etc.).

Déroulement de l'action

Dans un premier temps il est proposé la mise en place d'un travail interservices en lien avec les travaux du Conseil de développement et avec des acteurs locaux volontaires comme l'agence de l'énergie, l'agence de l'urbanisme, etc.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDU – Mission développement durable
Projet interservices

Partenaires

Les acteurs liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire

Action n°71**Développer une ambition métropolitaine pour la santé publique****Objectifs stratégiques :**

- Développer un pôle de compétitivité LYONBIOPOLE,
- Conforter le leadership mondial du territoire rhônalpin dans les vaccins et le diagnostic,
- Répondre aux problématiques de sécurité sanitaire, à l'apparition de grandes pandémies ou d'actions bioterroristes ainsi qu'aux besoins préventifs et thérapeutiques de pathologie qui ne sont pas ou peu satisfait aujourd'hui.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Depuis plus de dix ans, les collectivités publiques ont encouragé le développement d'un pôle biotech-santé en Rhône Alpes ancré à Lyon. Des moyens significatifs ont permis l'éclosion d'une dynamique entrepreneuriale et la création d'un ensemble immobilier dédié BIOPARC et le déploiement de LYONBIOADVISIOR, réseau de service aux entreprises.

Les acteurs du pôle s'organisent autour du chef de projet. Le pôle s'articule autour de Lyon et de Grenoble et définit plusieurs zones de Recherche et Développement.

Les collectivités locales et notamment le Grand Lyon ont donné l'impulsion d'une nouvelle démarche : LYONBIOPOLE. Sur la base des compétences distinctives et des éléments-clés du territoire, et conformément à la stratégie générale du pôle, LYONBIOPOLE se structure autour de deux grands programmes diagnostic et vaccins/biomédicaments en s'appuyant sur le développement de briques technologiques.

- Un programme diagnostic moléculaire et cellulaire qui a pour objectif de développer et mettre sur le marché des nouveaux tests de diagnostic, de pronostic, de dépistage et de suivi,
- Un programme vaccins et biomédicaments qui vise à développer des vaccins pour la prévention des grandes pandémies, développer de nouvelles approches thérapeutiques immunologiques, afin de spécialiser les traitements pour les maladies infectieuses et les cancers et à optimiser les thérapies en travaillant entre autres sur les modes de délivrance.

Le programme LYONBIOPOLE permet de renforcer et de créer les moyens de prévention et de traitement tout en cherchant à les adapter au besoin patient.

Il prend appui sur des compétences distinctives et complémentaires de niveau international.

Déroulement de l'action

LYONBIOPOLE a été labellisé pôle de compétitivité mondial lors du CIADT du 12 juillet 2005.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, le pôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGDEI

Partenaires

Ville de Lyon et de Grenoble, Conseil Général du Rhône, Région RA, les grandes entreprises lyonnaises

Action n°72**Inscrire le développement durable dans la santé****Objectifs stratégiques :**

- Mutualiser les bonnes pratiques de prise en charge des problématiques de santé publique pour harmoniser l'action internationale dans ces domaines,
- Démocratiser des usages locaux performants mais encore isolés et méconnus,
- Mettre en évidence le lien fondamental entre santé et environnement.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Le Grand Lyon n'a pas de compétence directe en terme de santé publique.

Par contre, à travers la mise en œuvre des politiques publiques il participe à l'amélioration de la santé des grands lyonnais.

Il existe déjà un travail fort important engagé sur ce sujet en lien avec les professionnels du secteurs et les habitants : l'Agenda santé.

Cet agenda permet 3 à 4 fois par an de mettre en exerce des sujets d'actualité concernant la santé au niveau local mais aussi national.

Il s'agit d'engager une action complémentaire en terme de santé publique et cela à deux niveaux :

- s'associer à des campagnes de prévention engagées nationalement,
- engager la mise en place d'un réseau « villes-santé » à l'échelle de l'agglomération.

Déroulement de l'action

- Poursuivre le travail engagé en terme d'éducation au développement durable à travers le PEDD et en lien avec les associations locales,
- Mettre en place un groupe de travail en lien avec les communes engagées dans un programme Ville-santé.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA- Mission A21

DGDU - PVRU

Partenaires

Les communes

Les acteurs de la santé

Les associations locales liées à l'environnement et à la santé

Action n°73**Mobiliser le territoire au regard d'une thématique
Air-mobilité-santé****Objectif stratégique :**

- Pour aider les habitants à s'approprier la notion de développement durable et à devenir de véritables éco-citoyens, le Grand Lyon s'engage à mettre au débat et à mobiliser les acteurs du territoire autour de différentes thématiques.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Suite aux actions engagées entre 2005 et 2007, le Grand Lyon continuera d'aborder le thème de l'air ; l'occasion de parler mobilité, santé, qualité de l'environnement.

Le thème de l'air est également une préoccupation propre aux habitants de la communauté urbaine : d'après un sondage effectué auprès de la population lyonnaise concernant leur cadre de vie, il s'avère que 64 % d'entre eux se soucient principalement de la dégradation de la qualité de l'air...

Le Grand Lyon en s'engageant à améliorer la qualité des « milieux » à travers son Agenda 21 local, amène sa part de réponses à ces préoccupations tant locales, nationales que mondiales. Mais surtout, il s'investit et mobilise l'ensemble des acteurs de son territoire vers une démarche de progrès et d'amélioration continue visant à savoir comment la qualité de l'air participe à protéger la santé publique.

Déroulement de l'action

Le Grand Lyon organisera différents moments d'information et de communication concernant le thème de l'air, de la mobilité et de la santé.

Pour ce faire, le Grand Lyon pourra participer à la semaine de la mobilité, particulièrement organisée en ce sens. Son organisation engagera l'ensemble des communes et des acteurs du territoire.

L'ensemble des réflexions et actions engagées dans ce domaine sera capitaliser et pourra, en coordination avec le Conseil de développement, produire une plaquette d'information, voire une charte sur le sujet.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21
DGDU - Mission Déplacement
DGDU - Mission écologie urbaine

Partenaires

Services communautaires, services des communes, ADEME, SNCF, COPARLY, SYTRAL

Indicateurs de suivi

La Ville de Lyon – service déplacement
Les communes volontaires
Les associations locales liées à l'environnement

Action n°74**Plan local pour l'éducation à l'environnement vers le développement durable****Objectif stratégique :**

- Favoriser une large concertation impliquant les mairies, les services et les partenaires du Grand Lyon dans l'objectif de faire évoluer les comportements vers le développement durable par des méthodes de pédagogie active.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Depuis 2006, le Grand Lyon dispose d'un Plan d'éducation au développement durable. Ce Plan fixe les modalités de dialogue et de travail avec les acteurs locaux mais aussi les thèmes d'éducation au développement durable. Par ailleurs, il met en avant les différents lieux d'initiation comme la M.R.E. (Maison Rhodanienne de l'Environnement), la Péniche du Val de Saône, le Moulin de l'Yzeron, la Maison de l'environnement de Saint-Genis Laval.

Les objectifs du PEDD sont de coordonner les initiatives en interne comme en externe afin de définir une politique locale d'éducation au développement durable. Ce plan a pour ambition de faire partager les valeurs liées à l'éducation au développement durable, au territoire, à la citoyenneté et tout au long de la vie...

Déroulement de l'action dans le temps

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du PEDD tout en restant en veille sur de nouvelles thématiques d'éducation au développement durable.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Tous les partenaires du territoire :
éducation formelle et non formelle
ADEME
Education nationale

Indicateurs de suivi

Nb de conventions Grand Lyon/
associations locales

Action n°75**Développer des temps forts d'information et de mobilisation du grand public****Objectifs stratégiques :****Vers l'ensemble du personnel Grand Lyon et les élus communautaires**

- Faire connaître l'intégralité de la démarche en présentant toutes les dimensions (économique, social, environnement et participation citoyenne),
- Faire partager : retours d'expérience sur des projets concrets, en cours ou à venir, pour montrer et démontrer les possibilités de mise en pratique,
- Faire agir en mobilisant et en incitant fortement à la créativité.

Vers le grand public

- Rendre compréhensible le développement durable,
- Faire émerger la notion d'éco-responsabilité des acteurs du territoire.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Vers l'ensemble du personnel Grand Lyon et les élus communautaires :

Utiliser tous les supports existants, écrits, multimédia (journal interne, site intranet), espaces d'exposition, panneaux d'affichage, points d'information... Pour relayer en permanence une information actualisée sur la question et la nécessité d'intégrer le développement durable dans les pratiques du Grand Lyon.

- Vers le grand public : Développer sur le site internet grandlyon.com, un site dédié au développement durable. L'Agenda 21 et les fiches actions seront mis en lignes. Les bonnes pratiques de développement durable engagées par les communes seront présentées. Un forum permettant d'engager des débats sur l'actualisation de l'Agenda 21 communautaire sera mis en place. Enfin, une newsletter sera diffusée à l'ensemble des élus, du personnel Grand Lyon, des communes et des partenaires afin de diffuser une actualité sur le développement durable.

A travers le site millénaire3.com, il sera possible de trouver des articles, une bibliographie, des études portant sur le développement durable. Au-delà, des articles sur le développement durable seront diffusés dans Grand Lyon magazine.

Déroulement de l'action dans le temps

Il s'agit à partir de 2008 d'élaborer une stratégie en matière de communication et de favoriser une cohérence entre les différents supports de communication réalisés par le Grand Lyon, les communes et les acteurs locaux.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la communication
DPSA - Mission A21

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les communes

Action n°76**Utiliser internet comme un véritable outil d'information auprès du grand public et de partage des contenus****Objectif stratégique :**

- Développement du site extranet Grand Lyon Territoires créé pour l'échange d'information à destination unique des élus communautaires et communaux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'extranet Grand Lyon Territoires est un site accessible exclusivement aux élus communautaires, aux 57 maires et à leurs proches collaborateurs mais aussi, dans un second temps, aux correspondants communaux directement intéressés par les rubriques.

Lancé en juillet 2007, l'extranet propose entre autres, un espace « Club développement durable » et une rubrique « Éducation au développement durable ».

La rubrique « Club développement durable » est mise à jour régulièrement. L'ensemble des travaux du club est accessible en ligne. Cette rubrique est enrichie constamment par la valorisation de bonnes pratiques communales (présentations en ligne, liens vers le site de la commune, etc.), dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre d'opérations de sensibilisation au développement durable auprès des habitants des communes.

Grâce au comité éditorial « Développement durable » du Grand Lyon lancé en janvier 2008, les webmestres sont encouragés à publier les ressources sur le site web correspondant à la cible visée :

www.grandlyon.com,

www.milenaire3.com, extranet Grand Lyon Territoires...

Dans une seconde version de l'extranet Grand Lyon Territoires, les communes pourront publier directement leurs propres informations sur le site. Elles valoriseront ainsi davantage et partageront leurs opérations de sensibilisation et de communication sur le développement durable.

La dématérialisation des échanges (mise en ligne des outils de communication, des ressources, des annuaires de contacts qualifiés) et la diminution des réunions induite, accélèrent la diffusion de l'information

auprès d'un public ciblé, réduisent la quantité de papier et évitent les déplacements.

Calendrier de mise en œuvre

- Publication des travaux du Club pour le développement durable : opérationnel à partir de juillet 2007.
- Intégration des correspondants du Club pour le développement durable dans la liste des personnes autorisées à accéder au site Grand Lyon Territoires - À partir de juin 2008.
- Étude et phase de test avec plusieurs « pilotes » pour la décentralisation de la contribution dans les communes sur Grand Lyon Territoires (publication autonome) - À partir de janvier 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Mission coordination territoriale

Partenaires

Webmestres et mission Inet du Grand Lyon,
Les communes de l'agglomération,
Les directions contributrices du Grand Lyon

Indicateurs de suivi

Nombre de nouveaux éléments publiés par trimestre sur la rubrique Club développement durable

Action n°77**Animer le Club pour le développement durable****Objectifs stratégiques :**

- Identifier les communes engagées dans des démarches de développement durable et agenda 21,
- Favoriser des temps de travail conjoint entre les communes.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

De plus en plus de communes s'engagent dans des démarches de développement durable et agenda 21, aussi l'animation d'un réseau à l'échelle de l'agglomération s'est avéré nécessaire. C'est ainsi qu'a été créé le Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires en juin 2006.

Mobiliser les acteurs, agir au bon niveau de compétence et mettre ainsi en œuvre le principe de subsidiarité, organiser la cohérence entre les actions, telles sont les missions du club.

Pour atteindre ces ambitions, le club constitue un espace d'échange d'expériences, d'approfondissement thématique et de diffusion de bonnes pratiques. Il vise à développer des outils communs pour articuler des initiatives communautaires et communales.

Il fonctionne autour de temps forts ; d'une part, les rencontres annuelles regroupent largement les acteurs locaux du développement durable et d'autre part, les ateliers thématiques réunissent en séances de travail, les représentants des communes du Grand Lyon et de la communauté urbaine. La production des ateliers est restituée chaque année à l'occasion des séances plénières.

De plus, le club a une mission de veille territoriale et stratégique. Il est ainsi en capacité de communiquer sur le thème du développement durable. Il assiste également les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de leurs actions de développement durable et dans le suivi des démarches d'agendas 21 locaux.

Pour être davantage en proximité avec les communes, le club dispose d'une rubrique dans le site extranet

Grand Lyon Territoires où tous les travaux du club sont accessibles. Les villes sont invitées à y publier leur projet afin de mutualiser les approches.

Calendrier de mise en œuvre

- Une rencontre annuelle ; Trois à quatre ateliers de travail chaque année ;
- La publication d'un recueil annuel à partir de 2008 ;
- Une visite de site à organiser à partir de 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

MCT- Mission coordination territoriale - DPSA- Mission A21

Partenaires

Les communes de l'agglomération
Les acteurs locaux du développement durable - ACUF
MEDAD
Observatoire des agendas 21 locaux

Indicateurs de suivi

organisation de rencontres ; publications.

Action n°78**conférences des maires****Objectifs stratégiques :**

- Élaborer une évaluation du dispositif,
- Débattre des résultats et proposer de nouvelles modalités d'actions.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

5 ans après la création des conférences des maires, le Grand Lyon a souhaité lancer une évaluation des conférences des maires dans l'objectif de proposer des perspectives d'évolution pour le prochain mandat.

La première étape de la démarche a permis de réaliser un premier niveau d'évaluation à partir de questionnaires et d'entretiens. Il en ressort que les maires sont plutôt satisfaits ; ils soulignent notamment les apports des conférences en matière d'information et de communication. Ils indiquent également que le dispositif leur a permis d'appréhender une nouvelle échelle territoriale de projet.

La deuxième étape de la démarche consiste à approfondir l'évaluation du dispositif des conférences des maires et à élaborer des perspectives d'évolution à travers des recommandations opérationnelles. Cette étude, dont les résultats sont attendus pour la fin du premier trimestre 2008, est confiée à un prestataire externe.

La méthodologie retenue pour réaliser cette mission est basée sur la participation des parties directement intéressées : les présidents des conférences, les maires mais aussi les directions du Grand Lyon.

A partir des recommandations qui seront proposées par le prestataire, les conférences des maires pourraient connaître une consolidation et une évolution de leurs missions. Ces perspectives pourraient contribuer à une réflexion sur la gouvernance.

Calendrier de mise en œuvre

- Évaluation des conférences des maires : avril à juillet 2007
- Réalisation de la mission « Évaluation et perspectives d'évolution du dispositif des conférences des maires » : septembre 2007 à avril 2008
- Adaptation du dispositif : mai à septembre 2008
- Expérimentation : à partir du 3^e trimestre 2008

Coordinateur(s) Grand Lyon

Mission coordination territoriale

Partenaires

Service du Grand Lyon : DEP
Conférences des maires
Communes de l'agglomération

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité

Action n°79**Accompagner la mise en œuvre des agendas 21 territoriaux****Objectifs stratégiques :**

- Le Grand Lyon s'est doté d'un Agenda 21, document stratégique et opérationnel en matière de développement durable en mai 2005,
- Une particularité de cette démarche est de croiser les différentes échelles territoriales de projet. A ce titre, à partir d'un principe de subsidiarité, différents projets de territoires en matière de développement durable sont engagés sur le territoire Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Depuis 2004, trois démarches spécifiques ont été engagées de manière partenariale entre le Grand Lyon, les communes et acteurs locaux : le Val de Saône, la Vallée la Chimie et l'Anneau Bleu.

Ces trois projets de développement durable se distinguent par leur conduite de projet et par le thème fédérateur ou fil rouge : le fleuve.

- l'Anneau bleu, avec pour objectif la préservation de la ressource en eau et le renforcement d'un espace nature ;
- le Val de Saône, avec le fleuve comme élément fédérateur du principe de solidarité pour construire un Agenda 21 ; animation de projet assurée par la coordinatrice territoriale (DGS /MCT)
- la Vallée de la chimie afin de redynamiser ce site industriel soumis à des périmètres de risques technologiques, au sein d'un projet de territoire ; animation de projet par le développeur économique (DGDEI / DPSA).

Déroulement de l'action

Les deux agendas 21 territoriaux seront finalisés pour la fin de l'année 2008.

Ils permettent

- de faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les modes de faire vers le développement durable, avec une démarche plus participative et en croisant les regards, les initiatives, et les approches,
- d'engager une démarche de progrès, et être en capacité de l'évaluer.

La mise en œuvre des Agendas 21 territoriaux sera effective à partir de l'année 2008. Le Grand Lyon doit pour se faire proposer en lien avec les communes des modalités de mise en œuvre.

Il s'agit par ailleurs de formaliser une démarche d'Agenda 21 territoire sur le secteur de l'Anneau Bleu, à partir de 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21

VDS : MCT et DGDU

VDC : DGDEI et DPSA

Partenaires

Service du Grand Lyon

Conférences des maires

Communes de l'agglomération

Entreprises

Associations

Action n°80**Conforter les partenariats avec des structures et des acteurs du développement durable****Objectifs stratégiques :**

- Participation au groupe de réflexion sur le développement durable organisé par l'ACUF,
- Participation au réseau des villes durable de Rhône-Alpes, coordonnée par RAEE,
- Participation aux réflexions thématiques menées par 4D dans le cadre de l'observatoire national du développement durable,
- Se rapprocher des laboratoires de recherche universitaire.

L'action et ses enjeux en terme de développement durable

Le Grand Lyon souhaite être à l'écoute des démarches de développement durable qui sont menées en France mais aussi à l'étranger. C'est par l'exemple et l'échange d'expertise entre collectivités que les pratiques de développement durable pourront se généraliser.

Pour ce faire, le Grand Lyon souhaite être un acteur participant à la diffusion de bonnes pratiques de développement durable. Il souhaite aussi bénéficier de temps d'échanges d'information et imaginer l'organisation de manifestations communes entre collectivités locales et acteurs du développement durable.

Le grand Lyon se rapprochera ainsi de structures locales (universités, associations) mais aussi de structures dont le rôle la mise en réseau des acteurs.

Déroulement de l'action

Le Grand Lyon participe aux travaux de l'ACUF portant sur le développement durable. Il s'agira par exemple de suivre la mise en œuvre de la Charte d'engagement des 14 communautés urbaines en matière de développement durable.

Exemple de travaux à engager avec les laboratoires de recherche dans le domaine de l'eau :

- Programme de recherche avec l'OTHU, le pôle de compétitivité AXELERA RHODANOS, la ZABR (Zone atelier bassin du Rhône), et le projet d'un site à Lyon de plateforme technologique européenne (WSSTP)
- Soutien au GRAIE (groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau) avec

des séminaires régionaux et nationaux, un colloque international (40 pays attendus) NOVATECH 2010 et diverses éditions scientifiques et techniques.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Actions interservices

Partenaires

Toutes les directions peuvent être acteurs de cette démarche.

Universités, RAEE, ACUF, 4D, COMITE 21, etc.

Action n°81**Engager des démarches valorisant le patrimoine local****Objectifs stratégiques :**

- Appui financier et méthodologique à un travail de recherche "Patrimoine et développement durable",
- Réaliser un guide des "balades du développement durable" à destination du grand public,
- Soutenir et coordonner les journées du Patrimoine.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le thème du patrimoine prend de plus en plus d'importance pour les habitants mais aussi pour les communes qui dispose d'un patrimoine local riche et diversifié (patrimoine industriel, musées, etc.). A ce titre, Le Grand Lyon depuis quelques années accompagne les journées du patrimoine.

Chaque année, le Grand Lyon en lien avec les 57 communes mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire impulsent un thème permettant de mettre en valeur le patrimoine local.

Le thème du développement durable peut nourrir et enrichir cette thématique. Deux démarches parmi bien d'autres seront engagées :

- un travail de recherche portant sur le patrimoine industriel en lien avec la démarche Agenda 21 Vallée de la Chimie,
- un guide à destination du grand public permettant de découvrir le développement durable au regard des pratiques locales. Une démarche expérimentale sera menée avec des communes volontaires

Déroulement de l'action

- Concernant le travail de recherche, il sera finalisé en fin d'année 2010. Différentes modalités de diffusion seront mises en place afin de faire connaître ce travail auprès des professionnels locaux,
- Concernant les balades du développement durable, deux communes seront engagées. Les premières balades seront disponibles en fin d'année 2008.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA

Partenaires

La ville de Lyon, Les communes
Les services du Grand Lyon
Les acteurs de la Vallée de la Chimie
L'université de St Etienne

Action n°82**Rendre en compte des pratiques alternatives en matière de tourisme doux****Objectif stratégique :**

- Elaborer un guide des bonnes pratiques en matière de tourisme doux et alternatif.

L'action

Le Grand Lyon en lien avec l'Office du tourisme de Lyon souhaitent engager une réflexion portant sur le tourisme doux. En effet, cette activité tend à se développer en France et sur le territoire de l'agglomération.

Deux objectifs sont poursuivis :

- Afin d'initier la démarche de façon concrète, il est proposé la réalisation d'un guide du tourisme durable à destination du grand public ;
- Un second objectif « Animation de réseau » vise à profiter de la réalisation de ce guide pour mobiliser les acteurs locaux et engager une large réflexion et mobilisation sur le sujet.

Déroulement de l'action

Un premier travail de veille des acteurs et des initiatives en terme de tourisme responsable sera engagé entre 2007 et 2008.

Ce travail sera présenté en 2008 auprès des différents acteurs du tourisme pour une validation de son contenu.

Un premier guide à large diffusion pourra être réalisé pour la fin de l'année 2008.

L'ensemble de ce travail sera divulgué dans le cadre des Assises du tourisme

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21
DGDEI

Partenaires

Services du Grand Lyon
Office tourisme
CCI
ADEME
Conseil Général du Rhône
Conseil Régional RA

Action n°83**Favoriser le partenariat public-privé à travers des actions de développement durable****Objectifs stratégiques :**

- Faire en sorte de partager une « éthique du partenariat » entre acteurs publics et privés,
- Rédiger une charte éthique du partenariat et du développement durable.

L'action

Le Grand Lyon développe de nombreux partenariats avec des acteurs publics ou privés. Il est proposé d'encadrer ce partenariat par l'élaboration d'une charte précisant des critères responsables et éthiques.

Cette charte pourra être un appui aux différentes formalisations que le Grand Lyon souhaite impulser dans le cadre de son agenda 21 :
Formalisation Agenda 21 entre le Grand Lyon et les 57 communes,
Formalisation Plan Climat entre le Grand Lyon, les 57 communes et les acteurs du territoire,
Formalisation Plan d'Education au développement durable avec les 57 communes et les délégués de services.

Déroulement de l'action

Une première trame de cette charte sera réalisée courant 2008. Un travail avec différents acteurs locaux sera engagé afin de co-rédiger cette charte.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Actions interservices

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les délégués de services
Les acteurs locaux volontaires

Indicateurs de suivi

Qualité du partenariat

5^{ÈME} ORIENTATION - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Grand Lyon développe une culture interne sur le développement durable

- / 84 / Former au développement durable. Page 93
- / 85 / Accompagner le projet fédéral pour conduire le changement et faire évoluer les processus de travail des services. Page 94
- / 86 / Animer un groupe de Correspondants développement durable afin que toutes les Directions appliquent le développement durable dans les actions et projets à venir Page 95

Le Grand Lyon fait progresser les pratiques et les comportements en interne

- / 87 / Mettre en œuvre le Plan de Déplacements d'entreprise du Grand Lyon Page 96
- / 88 / Réaffirmer la prise en compte des Chartes piétons, accessibilité et vélo et conforter la réflexion menée en interne sur la prise en compte du « handicap » dans nos politiques publiques Page 97
- / 89 / Etablir une Charte d'aménagement des espaces publics - voiries Page 98
- / 90 / Mettre en application la Certification ISO 14 001 pour les usines et services de l'assainissement de l'eau Page 99
- / 91 / Mettre en oeuvre la Charte des achats du Grand Lyon. Page 100
- / 92 / Intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics Page 101
- / 93 / Communiquer en prenant mieux en compte les critères de développement durable. Page 102

Le Grand Lyon développe ses instances de dialogue avec la société civile

- / 94 / Faire fonctionner le Conseil de Développement Page 103
- / 95 / Elaborer un bilan de la charte de la participation et préparer l'acte 2 de la charte de la participation Page 104
- / 96 / Prendre en compte les attentes et réclamations des grands lyonnais vis-à-vis des services publics communautaires Page 105

Le Grand Lyon suit et évalue sa politique de développement durable

- / 97 / Mettre en lumière les objectifs des Centres de responsabilités des Directions à l'aune du développement durable Page 106
- / 98 / Suivi du tableau de bord développement durable Page 107
- / 99 / Elaborer des référentiels thématiques au regard du développement durable Page 108
- / 100 / Intégrer une rubrique transversale sur le développement durable dans le rapport annuel du Grand Lyon Page 109

Action n°84**Former au développement durable****Objectifs stratégiques :**

Le Grand Lyon souhaite développer un plan de formation évolutif dans le temps et ouvert aux élus, aux agents communautaires et communaux :

- Favoriser une appropriation de la notion de Développement Durable par les élus et les agents,
 - Permettre une prise de conscience de l'enjeu, du rôle que chacun joue et peu jouer pour contribuer à un meilleur devenir pour nous même et nos enfants
- Des actions d'information, de sensibilisation, de formation, contribueront à cette prise de conscience.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Plan de formation contribue de différentes manières à la prise en compte du développement durable : La démarche mise en œuvre s'appuie beaucoup sur une méthode de « recherche-action » afin de partir des pratiques de terrain et des expériences des agents. Elle permet de :

- Rendre accessible le concept de Développement Durable à l'ensemble du personnel
- D'intégrer peu à peu le développement durable dans les pratiques de l'ensemble des personnels
- Favoriser une acculturation, déclencher une prise de conscience et permettre ainsi la prise en compte du Développement Durable dans les projets du Grand Lyon chaque fois que cela est possible (conduite de projet).

Les thèmes abordés dans ce plan peuvent être axés autour :

- de la commande publique,
- de la démarche HQE,
- de la coopération décentralisée
- de la conduite de projet à travers la grille de questionnement développement durable, etc.

D'autre part, les plans de formation engagés par les directions devront intégrer lors de leur révision la notion de développement durable afin d'éviter d'organiser des formations déconnectées des pratiques de terrain.

Déroulement de l'action dans le temps

3 axes sont proposés :

- 1 – Approche générale du Grand Lyon : Principes généraux et culturels du développement durable, présentation de l'agenda 21,
- 2 – Appropriation et mise en œuvre du Développement Durable au Grand Lyon
- 3 – Auto diagnostic sur les projets en cours et partage d'expériences

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGA- Service Formation

Partenaires

Les services du Grand Lyon
CNFPT
Les communes

Indicateurs de suivi

Nb d'agents bénéficiant d'une formation

Action n°85**Développer un projet fédéral pour conduire le changement et faire évoluer les processus de travail des services****Objectifs stratégiques :**

Pour offrir des services publics qui répondent au mieux aux exigences et besoins des usagers, le Grand Lyon développe un projet d'adaptation et d'amélioration de :

- ses modes de faire et son organisation en vue de gagner en efficacité, efficience et réactivité,
- des compétences et nouveaux savoir-faire managériaux,
- sa culture d'établissement vers les résultats et le changement.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit de consolider les actions engagées depuis 2004 en terme de recherche d'une allocation des ressources plus efficiente, formation et développement des compétences, concertation et management participatif (l'agent acteur du projet communautaire), requalification des personnels

Il s'agit particulièrement de développer des formations permettant d'accompagner de nouveaux processus de travail mais aussi de consolider le plan de formation fédéral pour les nouveaux agents Grand Lyon.

Déroulement de l'action

- Création de parcours de formation pour les chefs de projets, objectifs. Promouvoir la mobilité et l'évolution de carrière, promouvoir la performance par une identification des besoins des spécifiques des chefs de projets, introduire l'individualisation pour tenir compte du contexte professionnel de l'agent et de son vécu, cibler et prioriser ses besoins.
- Mise en place de formations au management par les processus animées par des consultants internes de la Direction de l'Evaluation de la Performance.
- Mise en place de formations d'auditeurs interne selon la norme ISO.

Le plan de formation mis en œuvre pour tous les nouveaux agents du Grand Lyon sera remanié en lien avec l'ensemble des directions.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DGA- Service Formation

Partenaires

Les services du Grand Lyon

Action n°86**Animer un groupe de correspondants développement durable afin que toutes les directions appliquent le développement durable dans les actions et projets à venir****Objectifs stratégiques :**

- Affirmer une approche transversale du développement durable au sein des services de la Communauté urbaine de Lyon,
- Développer des outils communs,
- Tester ces outils auprès de certaines directions afin de pouvoir généraliser une démarche commune et thérapeutiques de pathologie qui ne sont pas ou peu satisfait aujourd'hui.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon a mis en place une Mission Agenda 21 et un groupe inter-services de 30 correspondants développement durable afin que l'ensemble des directions de la communauté urbaine travaillent de manière transversale et partenariale sur le thème du développement durable.

Il faut poursuivre la dynamique engagée en faisant en sorte que ce groupe se réunisse une fois tous les deux mois afin de faire un état de l'avancée du plan d'actions Agenda 21 et de faire émerger de nouvelles pistes d'actions et de réflexions.

Le groupe des correspondants développement durable devra diffuser au sein des directions la grille de questionnement développement durable

Déroulement de l'action

Ce groupe de travail est pérenne. Il peut à tout moment faire évoluer son cadre de travail suite aux demandes de la Direction générale des services ou à la demande d'une Direction.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSSA - Mission A21

Partenaires

Les services du Grand Lyon

Indicateurs de suivi

Nb de projets analysés avec le guide interne développement durable

Action n°87**Mettre en œuvre un Plan de Déplacements d'Entreprise du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- Réaliser des économies sur le poste déplacement pour financer des mesures plus rationnelles et plus équitables (Ex. : subvention pour partie de l'abonnement de transports en commun),
- Positionner le Grand Lyon en tant que Communauté Urbaine exemplaire dans le domaine des déplacements,
- Inscrire le PDE dans une logique transverse de développement durable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le PDE (Plan de Déplacements Entreprise) du Grand Lyon vise à rationaliser les déplacements domicile – travail et les déplacements professionnels des personnels du Grand Lyon. Cette démarche tend à limiter l'usage de la voiture « solo ». La finalité : apporter aux professionnels du Grand Lyon des alternatives novatrices et crédibles en terme de déplacements.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DLB

Partenaires

Les services du Grand Lyon
SYTRAL, SNCF, Conseil régional RA,
Associations locales

Indicateurs de suivi

La diffusion du guide et son utilisation par les services du Grand Lyon

Action n°88**Réaffirmer la prise en compte des Chartes piétons, accessibilité et vélo****Objectifs stratégiques :**

- Suivre la mise en œuvre des chartes piétons, accessibilité et vélo,
- Approfondir la réflexion sur la question du handicap.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbain, trois chartes ont été réalisées afin d'affirmer la place du piéton dans la ville : la charte piéton, la charte vélo et la Charte accessibilité. A travers la mise en œuvre de l'Agenda 21, le Grand Lyon réengage sa volonté d'inscrire ces trois chartes dans la mise en œuvre de ces politiques publiques, particulièrement concernant les déplacements, les espaces publics, l'urbanisme.

Pour ce faire, en interne, un travail de synthèse de ces textes sera élaboré afin de les rendre plus accessibles.

Au-delà, un suivi de l'élaboration des projets sera mené de manière plus systématique afin de rendre compte des réalisations.

Au-delà, une réflexion sera approfondie en ce qui concerne la prise en compte du « handicap » dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Le Grand Lyon et ses partenaires engagent une politique volontariste de développement d'accessibilité pour tous afin d'offrir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des usagers quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles, ou sociales.

Déroulement de l'action

La direction de la voirie mènera particulièrement ce suivi.

Il s'agit de poursuivre le Comité de veille mis en œuvre par la Direction de la voirie avec les associations locales, de faire appliquer la réglementation nationale sur le thème « accessibilité et handicap » par une formation et un accompagnement auprès des services communautaires et communaux concernés.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie

Partenaires

Les services du Grand Lyon
SYTRAL
Associations locales

Indicateurs de suivi

La diffusion du guide et son utilisation par les services du Grand Lyon

Action n°89**Etablir une charte d'aménagement des espaces publics et des voiries****Objectif stratégique :**

- Etablir un vocabulaire et une culture commune permettant un dialogue entre les différents acteurs de l'espace à travers une typologie et une logique d'échelle en lien avec le PDU.

L'action et sa mise en œuvre

Un certain nombre de documents techniques existent et sont rassemblés dans différents guides de la voirie. Il s'agit de les compléter, de les mettre à jour, de les diffuser auprès des différents acteurs intervenant sur l'espace public (élus, usagers, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, etc.). La Charte d'aménagement complétera cette base de connaissance en organisant les différentes problématiques en fonction de typologie d'espace et d'une logique d'échelle en lien avec le PDU.

Calendrier

La direction de la voirie proposera une première trame courant 2008. Le projet doit être finalisé et partagé avec les services du Grand Lyon pour 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de la voirie

Partenaires

Les services du Grand Lyon

Indicateurs de suivi

La diffusion du guide et son utilisation par les services du Grand Lyon

Action n°90**Mettre en application la Certification ISO 14001 pour les usines et services de l'assainissement de l'eau****Objectifs stratégiques :**

- Réduire au minimum les impacts négatifs tout en améliorant la performance environnementale des processus de gestion ou de traitement. dans le domaine de l'eau,
- Conserver la certification de la station de St Fons,
- Obtenir la certification de la station d'épuration de Jonage et de Pierre Bénite.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A travers la Direction de l'eau, le Grand Lyon s'engage à expérimenter la démarche ISO 14001, démarche de management environnemental qui consiste à prendre en compte et à maîtriser les effets induits par les activités sur l'environnement, populations voisines et les personnels.

Les enjeux de développement durable se situent dans les domaines suivants :

- Protection sécurité santé des personnels (amélioration de la qualité sanitaire dans les processus)
- Partenariat exploitant – Maître d'Ouvrage (station à St-Fons, privé/public)
- Participation active des salariés à son obtention,
- Modification des modes de faire (volontaire).

Déroulement de l'action dans le temps

Certification de la Station d'épuration de Jonage : prévue pour fin 2009
Engager la démarche pour la Station de Pierre-Bénite : prévue pour 2010

Coordinateur(s) Grand Lyon

Direction de l'eau

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les entreprises engagées

Indicateurs de suivi

Le respect des délais

Action n°91**Mettre en œuvre la Charte achats du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- Garantir et promouvoir la transparence et l'honnêteté dans tous les actes de la commande publique,
- Faire des marchés publics un véritable instrument de développement économique en ouvrant le plus largement la commande publique aux petites et moyennes entreprises,
- Contribuer au développement durable par les marchés qui assurent la mise en œuvre de la stratégie du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon propose une politique achats proposant les principes fondamentaux qui doivent articuler les relations de la Communauté avec le tissu économique, tous secteurs et acteurs confondus :

- Installer des relations de transparence,
- Informer plus largement avec des mises en concurrence plus fréquentes et des possibilités de rattrapage pour les dossiers incomplets,
- Introduire des clauses environnementales et sociales favorisant l'insertion (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régies de quartiers, associations et entreprises intermédiaires).

Cette Charte doit aussi garantir :

- Des relations avec les organisations professionnelles représentatives et les organismes consulaires plus structurés,
- Des négociations avec les fournisseurs plus affirmées et toujours respectueuses des droits de chacun,

Coordinateur(s) Grand Lyon

DAJCP

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les entreprises engagées

Indicateurs de suivi

Nb de directions engagées dans une démarche de qualité (Iso 9001)

Action n°92**Intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics****Objectifs stratégiques :**

- Intégrer les clauses sociales dans les CCTP,
- Intégrer les critères environnementaux dans les CCTP,
- Participer à des projets partenariaux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit de poursuivre les actions engagées depuis 2005 dans le cadre de la « Charte achat ».

Concernant les clauses sociales :

Le Code des marchés publics permet aux collectivités locales d'intégrer à travers l'article 14 une clause sociale dans les marchés publics. Après un temps d'expérimentation, il s'agit de généraliser la prise en compte de cette clause dans l'ensemble des marchés publics lorsque cela est possible.

Concernant les critères environnementaux, il s'agit de mieux définir les besoins (exemple : en ce qui concerne les économies d'énergie, il s'agira de penser nos achats en terme d'économie d'énergie) et de rédiger les cahiers des charge en ce sens.

Afin que les services communautaires disposent d'information actualisées, le Grand Lyon participe à différents groupes de travail afin d'être toujours innovant dans la prise en compte du développement durable :

- Participation au projet partenarial TOPTEN : outil de benchmark de produits économes en énergie en partenariat avec WWF et la CLCV.
- Participation au groupement d'achat de voiture avec l'ACUF,
- Participation au groupe de partage d'expériences piloté par RAEE.

Déroulement de l'action dans le temps

Il s'agit de mettre en œuvre les clauses environnementales et/ou sociales dans 50% des marchés, ce qui compte tenu de la concentration des achats communautaires doit pouvoir se traduire par près de 80% des montants contractualisés. Par ailleurs, il est favorisé des variantes innovantes, notamment au niveau des éco-matériaux ou l'inscription de critères de performance environnementale au niveau du jugement des offres.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DAJCP

Partenaires

Les services du Grand Lyon
ACUF, RAEE, WWF, CLCV

Indicateurs de suivi

Nb de critères prise en compte dans les CCTP

Nb de Cahier des charges

Action n°93**Communiquer en prenant en compte les critères de développement durable****Objectifs stratégiques :**

- Elaborer un label des manifestations « eco-responsable »,
- Faire en sorte que les critères développement durable soient intégrer dans les cahiers des charges en terme d'activités culturelles.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit de réaliser une charte d'engageant les collectivités à être plus soucieuses de la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration et de l'organisation des manifestations et activités festives : faciliter le tri sélectif, fontaine à eau branchées sur le réseau, produits du commerce équitable, toilettes sèches, accessibilité en transports en commun, parking à vélo surveillé, etc.

Le Calendrier

Il s'agit dans un premier temps de tester certaines modalités de mises en œuvre en lien avec des associations d'environnement, et la ville de Lyon.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA- Mission A21
Ville de Lyon - service culturel

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Les associations environnementales

Indicateurs de suivi

Nb de critères prise en compte dans les CCTP
Nb de manifestations prenant en compte la charte

Action n°94**Faire fonctionner le Conseil de développement****Objectifs stratégiques :**

- Le Conseil de développement a été fondé par la loi Voynet en 2000, il a été mis en place au Grand Lyon lors de l'élaboration du Projet d'agglomération dans le cadre de Millénaire 3. Le Conseil de développement est l'instance dont se dote le Grand Lyon pour rentrer en dialogue avec la société civile. Il permet de travailler de manière prospective sur des thèmes inscrits dans le projet d'agglomération et le plan de mandat,
- Faire en sorte que le Conseil de développement devienne un opérateur du débat public.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Conseil de développement est organisé autour de 6 collègues. Les participants viennent d'horizons très différents. Un travail sur la mobilisation des acteurs, notamment par le développement d'outils et de méthodes plus ciblées pour permettre d'améliorer la diversité de publics dans les processus de concertation sera développé.

- Conserver une ouverture sur les travaux du CDD en y associant des partenaires, des personnes qualifiées,
- Améliorer les liens avec les dispositifs de concertation mis en place dans les communes
- Définir des axes de travail correspondant aux attentes des élus du Grand Lyon et aux sujets de préoccupation de la société civile reconnus et validés pour répondre aux enjeux précités.,
- Concevoir une organisation et des méthodes de travail adaptées à la contribution citoyenne, pour une appropriation des participants au bon niveau,

Calendrier

Les travaux du Conseil de développement s'organisent autour de différents groupe de travail.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPISA - Mission concertation

Partenaires

Les services du Grand Lyon
Le CNFPT

Indicateurs de suivi

Nb de participants
Nb de contribution produite

Action n°95**Elaborer un bilan de la Charte de la participation et préparer l'acte 2 de la Charte de la participation****Objectifs stratégiques :**

- Rédiger une nouvelle version de la Charte de la participation,
- Généraliser une culture de la participation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Après cinq ans de mise en œuvre de la Charte de la Participation, un diagnostic est cours de réalisation. Il permettra d'élaborer un bilan et d'identifier des pistes d'amélioration afin de produire un nouveau document cadre.

Afin de généraliser la culture de la participation, des modules internes de formation vont être développés.

Calendrier

Le bilan de la Charte de la participation et les propositions de nouvelles pistes de travail seront élaborés courant 2008.

Le Plan de formation a destination des chefs de projets sera renouvelé et proposé dans le cadre du programme de formation à la Conduite de projet.

Coordinateur(s) Grand Lyon
DPSA - Mission concertation**Partenaires**

Les services du Grand Lyon
Le CNFPT

Indicateurs de suivi

Réalisation tous les ans d'un bilan concernant l'exemplarité en terme de concertation

Action n°96**Prendre en compte les attentes et réclamations des grands lyonnais vis-à-vis des services publics communautaires****Objectifs stratégiques :**

- Finaliser et mettre en œuvre le projet GRECO (gestion des demandes d'information et des réclamations),
- Élargir le champ d'action de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le projet GRECO consiste à mettre en place un dispositif de suivi des demandes et des réclamations formulées auprès du Grand Lyon, qu'elle qu'en soit l'origine ou le canal de transmission. L'objectif est d'améliorer la performance de la Communauté urbaine en matière d'accessibilité, de traçabilité et de communication, sur la base d'engagements de service pris au préalable.

A travers ce projet, il s'agit de s'engager dans une démarche qualité qui place le bénéficiaire au cœur du dispositif.

Aujourd'hui, l'utilisateur attend une simplification et une individualisation de la relation, une plus grande rapidité de traitement, une transparence et un suivi dans le traitement de ses demandes.

Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé de créer une plateforme de contacts avec un numéro d'appel unique pour assurer à l'utilisateur une prise en compte de sa demande dès sa mise en relation avec un téléconseiller du Grand Lyon. Cette unité gèrera également les mails, les courriers et les télécopies.

Calendrier de mise en œuvre**2007 / 2009 pour GRECO :**

- Poursuite de la concertation avec la CCSPL tout au long de la phase projet ;
- Développement des outils informatiques et livraison pour le 3^e trimestre 2009 ;
- Ouverture du service fin 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

Mission coordination territoriale

Partenaires

La DSIT

Les directions du Grand Lyon

Les communes de l'agglomération

Les usagers à travers la CCSPL

Les Directions du Grand Lyon

Les délégataires de services

Les associations locales

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de volumétrie et de performance sont en cours de définition.

Un rapport est effectué chaque année

Action n°97**Mettre en lumière les objectifs des Centres de responsabilités des Directions à l'aune du développement durable****Objectif stratégique :**

- Intégrer le développement durable comme un critère d'objectif pour l'ensemble des Directions du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La démarche d'évaluation de la performance dans laquelle s'est engagée le Grand Lyon a vocation à s'étendre, conjointement aux champs financiers et managériaux, à la prise en compte du développement durable dans l'activité quotidienne de services communautaires, tant techniques qu'administratifs. L'action proposée s'inscrit dans cette perspective.

Identifier pour chaque Direction des engagements éco-gestes Concernant l'année 2008, l'ensemble des directions et services du Grand Lyon auront deux objectifs communs : Réduction des consommations de papier, et réduction de la consommation des fluides (essence).

Calendrier de mise en œuvre

3 Directions testent la démarche : DLB, DGDU et DAEI

Coordinateur(s) Grand Lyon

DEP
DPSA

Action n°98**Suivi du tableau de bord développement durable****Objectif stratégique :**

- Suivre les tendances d'évolution du territoire en matière de développement durable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Suivre les tendances d'évolution du territoire en matière de développement durable requiert un système de recueil et de traitement de l'information fiable et pérenne. A cette fin, la Mission Agenda 21 et la DSIT pilotent un projet informatique mené de manière partenariale avec l'association RESPECT et la Communauté d'agglomération de La Rochelle (délibération du 12 juin 2007).

Calendrier de mise en œuvre

Ce projet vise à disposer pour mi-2008 d'un outil de gestion de base de données couplé à un infocentre de manière à stocker et traiter les données recueillies auprès de différents fournisseurs de l'agglomération (Agence d'urbanisme, Coparly, services urbains...), en particulier dans le cadre de la fiche action 99 du présent Agenda 21, pour renseigner le tableau de bord d'indicateurs de développement durable du Grand Lyon, dont un premier état est annexé à l'Agenda 21 voté le 12 novembre 2007.

Cet outil permettra également une actualisation annuelle simplifiée des indicateurs et sera un support pour la valorisation des indicateurs sous forme de documents et de fiches d'information, mis en ligne sur www.millenaire3.com.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21

Partenaires

DSIT

Indicateurs de suivi

Entrée en service de l'outil de gestion de données mi-2008.

Action n°99**Élaborer des référentiels thématiques au regard du développement durable****Objectif stratégique :**

- Suivre les tendances d'évolution du territoire en matière de développement durable requiert l'identification et le partage d'indicateurs disponibles localement et pertinents.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon a développé depuis 2004 une démarche d'Observatoire du développement durable composé d'indicateurs dits de développement durable qualifiant les tendances du territoire de la Communauté urbaine au regard des orientations de l'Agenda 21.

Cet observatoire revêt une forme à quatre volets :

- Un volet environnemental (première publication en 2004).
- Un volet social (première publication en 2007)
- Un volet économique prévu pour 2008
- Un tableau de bord synthétique de 30-40 indicateurs issus des volets précédents. Parmi ces indicateurs, certains sont identifiés comme indicateurs-phares car correspondant à des thèmes prioritaires dans le cadre de l'Agenda 21 et des autres politiques communautaires. Ce tableau de bord a fait l'objet d'un premier état annexé à l'Agenda 21 voté le 12 novembre 2007.

Cette action vise à poursuivre et compléter les travaux réalisés entre 2004 et 2007 :

- Réaliser en 2008 le Référentiel sur le domaine économique.
- Poursuivre en 2008 et 2009 le Référentiel sur le domaine social (3 nouveaux chapitres) qui a fait l'objet d'une première publication en 2007 (8 chapitres).
- Actualiser progressivement de 2008 à 2010 les différents thèmes du Référentiel sur l'environnement publié en 2004 (liens avec les fiches 21 et 46) : en particulier le thème « Gaz à effet de serre /Énergie » (2008) et les thèmes « Occupation des sols » et « biodiversité » (2009).

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21

Partenaires

Réseau des Correspondants Développement Durable
Agence d'urbanisme
COPARLY, ALE...

Indicateurs de suivi

Publication des différents référentiels

Action n°100**Intégrer une rubrique transversale sur le développement durable dans le rapport annuel du Grand Lyon****Objectif stratégique :**

- Rendu-compte du Grand Lyon sur ses activités en matière de développement durable.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon réalise, conformément à l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et à l'article L5211-39 du CGCT, un Bilan social biennal et un Rapport d'activité annuel. La question se pose de l'opportunité de leur évolution sur le modèle des rapports annuels dits de développement durable des entreprises cotées en bourse (dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001).

L'action consistera en un accompagnement de la réalisation des rapports annuels du Grand Lyon par une réflexion sur le mode de rendu-compte public du Grand Lyon sur ses activités en matière de développement durable. Les réalisations des différentes Directions en matière de services urbains ou d'aménagement de l'espace communautaire dans une perspective de développement durable de l'agglomération sont d'ores et déjà des parties intégrantes du rapport d'activité annuel du Grand Lyon. Il n'en est toutefois pas de même concernant les activités et processus internes : achat, bilan social, formation des agents, prévention des risques, gestion du patrimoine... De même cette réflexion portera sur le rendu-compte de l'impact économique et environnemental du Grand Lyon au travers de ses activités et marchés.

Cette action vise ainsi à valoriser l'exemplarité des pratiques internes du Grand Lyon.

Calendrier de mise en œuvre

Travail d'accompagnement en 2008 en vue du Rapport d'activité 2008 publié en 2009.

Coordinateur(s) Grand Lyon

DPSA - Mission A21
Direction de la Communication

Partenaires

Réseau des Correspondants développement Durable

Indicateurs de suivi

Sortie du rapport d'activité 2008

1
•
2
•
3
•
4
•
5
•
6
•
7
•
8
•
9
•
10
•
11
•
12
•
13
•
14
•
15
•
16
•
17
•
18
•
19
•
20
•
21
•
22
•
23
•
24
•
25
•
26
•
27
•
28
•
29
•
30
•
31
•
32
•
33
•
34
•
35
•
36
•
37
•
38
•
39
•
40
•
41
•
42
•
43
•
44
•
45
•
46
•
47
•
48
•
49
•
50
•
51
•
52
•
53
•
54
•
55
•
56
•
57
•
58
•
59
•
60
•
61
•
62
•
63

1
•
2
•
3
•
4
•
5
•
6
•
7
•
8
•
9
•
10
•
11
•
12
•
13
•
14
•
15
•
16
•
17
•
18
•
19
•
20
•
21
•
22
•
23
•
24
•
25
•
26
•
27
•
28
•
29
•
30
•
31
•
32
•
33
•
34
•
35
•
36
•
37
•
38
•
39
•
40
•
41
•
42
•
43
•
44
•
45
•
46
•
47
•
48
•
49
•
50
•
51
•
52
•
53
•
54
•
55
•
56
•
57
•
58
•
59
•
60
•
61
•
62
•
63



Actualisation Agenda 21 du Grand Lyon / Février 2008
Conception : AD Conseil
Réalisation : tempsRéel
Ce document est réalisé sur papier recyclé



aimons l'avenir

AD Conseil - papier recyclé  - papier recyclable 



Contacts :

Grand Lyon
Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération
Mission Agenda 21

Tél : 04 78 63 40 40

Courriel : agenda21@grandlyon.org

GRANDLYON

communauté urbaine

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com